RÉSONANCES ÉLEVAGE

ÉVÈNEMENT

Succés du Concours Fromager Fermier Régional p. 32

D O S S I E R

Retour sur la Journée Technique Ovine Régionale

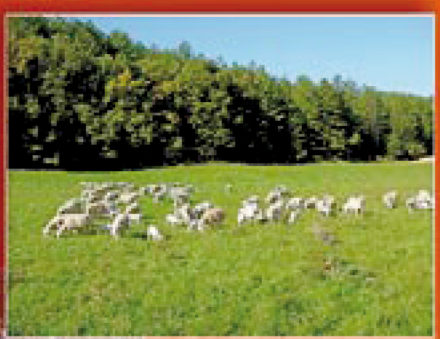

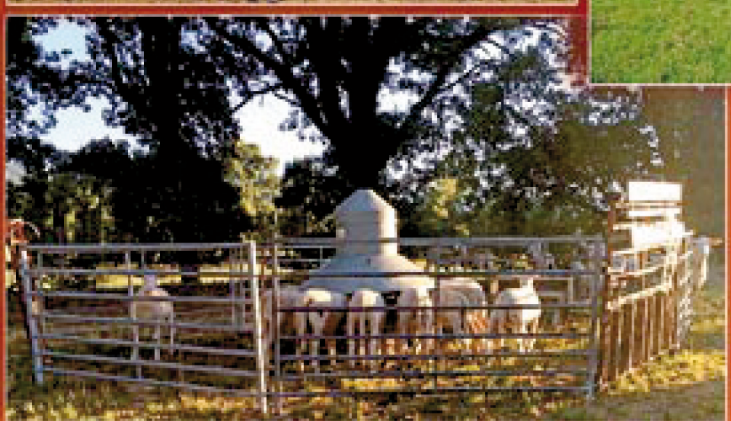

PRAIRIES

PATURAGES

BÉLIER

Bulletin des Filières d'élevage en Provence Alpes Côte d'Azur
Numéro 18 - Juin 2018

Agenda

AGENDA

1, 2, 3 Juin 2018
Salon des Agricultures de Provence
Domaine du Merle, Salon de Provence

23, 24 Juin 2018
Championnat de France de Barbecue - Saintes Maries de la Mer

22 Septembre au 2 Octobre 2018
Foire de Marseille - Parc Chanot

3, 4, 5 Octobre 2018
Sommet de l'élevage 2018
Cournon Auvergne

8 Novembre 2018
Rencontres Fromagères Fermières

SOMMAIRE

ÉDITO
- Eric Lions p.3

COMMUNIQUÉ
- Un partenariat régional sur les céréales et l'élevage (mars 2018) p. 5

DOSSIER TECHNIQUE
- JOURNÉE TECHNIQUE OVINE À CARMEJANE : présentation de quelques fiches techniques p. 6
- Des nourrisseurs au pâturage pour les agneaux sous la mère p. 6
- Traiter autrement p. 9
- Redécouvrir les prairies p. 12
- Le bélier, un petit nombre dans le troupeau, une grande place dans le résultat p. 14

TECHNIQUE
- La Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage : qu'en est il en 2017 ? p.16
- L'appui technique fromager et réglementaire p.17

GÉNÉTIQUE
- Du nouveau en élevage bovin allaitant p. 18

ÉCONOMIE
- Voyage autour de la laine en Piémont Italien p. 20

EXPERIMENTATION
- Caractérisation des glaces fermières de la région PACA p. 22
- Un outil de gardiennage associant un GPS et un Accéléromètre, qu'en disent les éleveurs ? p. 25

RÉGLEMENTATION
- Sangliers et réglementation : Rappels p. 27
- Visite sanitaire Porcine 2018 - 2019 p. 31

ÉVÈNEMENT
- Retour sur le Concours Fromager Fermier Régional p.32
- Promotion des produits laitiers de Provence-Alpes-Côte d'Azur p. 33

RÉGLEMENTATION
- De l'élevage a l'abattage, questionnez-nous sur vos droits et devoirs... p. 34

RÉSONANCES ÉLEVAGE
Bulletin des filières d'élevage
en Provence Alpes Côte d'Azur

ÉDITEUR
Maison Régionale de l'Elevage
Association loi 1901
Avenue de la Libération - 04100 Manosque
Tél.: 04 92 72 56 81 - Fax : 04 92 72 73 13
Email: mre@mre-paca.fr
Site: www.evise.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Eric LIONS

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO
Caroline BARBOT - Islemme BOUZIDI - Marie BREISSAND - Louise BRUNET - François DEMARQUET - Nathalie DEBUS - Vincent ENJALBERT - Laure EON Lionel ESCOFFIER - Nathalie ESPIE - Patrick FABRE Pierre-Guillaume GRISOT -Christine GUINAMARD Claire GUYON - Claire JOUANNAUX - Elodie LAGIER Eric LIONS - Jean-Christophe NATORP - Marie MARMUSE - Laurence MUNDLER Jean-Christian POSTAIRE Patrice ROUCOLLE - Lucie SICILIANO - Henri TONGLET
Les opinions exprimées dans les articles et interviews n'engagent que leurs auteurs et leurs structures d'appartenance.

CRÉDIT PHOTOS
N.MASSAT (espace alpin), P. FABRE, MRE (FX.EMERY)

CONCEPTION -IMPRESSION
SAS MOHICAN
Tél.: 06 52 55 24 28
Email : Contact@sas-mohican.com

Document réalisé avec le concours financier du Conseil Régional PACA, du Ministère de l'Agriculture, de France Agrimer et de l'Europe

Edito

Résonances juin 2018

Je pourrais commencer cet édito en constatant que les années se suivent, ... et se ressemblent.

L'année dernière à la même période, je faisais part de mon inquiétude quant à l'évolution de la politique agricole commune, les délais de paiement déraisonnables, la remise en cause des zones défavorisées. Ceci nous donne l'impression de défendre sans répit notre modèle agricole, simplement pour permettre à nos éleveurs de vivre décemment de leur métier.

Aujourd'hui, à cela s'ajoutent les inquiétudes sur l'éligibilité à la PAC des surfaces non productives, et la remise en question du calcul du prorata. Au niveau régional, nous attendons les ajustements prévus sur le budget du second pilier, qui nous l'espérons conduiront à une augmentation du budget de la mesure PCAE (ex-plan bâtiment).

Afin de fournir aux éleveurs des outils d'amélioration de leurs systèmes de production, notre chantier principal a été consacré à la rénovation du dispositif régional de recherche et développement. Les filières travaillent pour cela en étroite collaboration avec la Chambre Régionale d'Agriculture, en associant les chambres départementales, les OP, les 3 sites d'expérimentation régionaux (Carmejane, Le Merle, Gap), sans oublier nos partenaires techniques historiques, Institut de l'Elevage et Actalia, ainsi que le secteur de la recherche. Cette réflexion a conduit à l'émergence de projets d'expérimentation dans les différentes filières, et nous pouvons nous féliciter de cette dynamique. Les actions de communications des résultats à venir en 2018 et 2019 permettront de diffuser ces données techniques aux éleveurs.

Dans le même temps, les filières ont poursuivi leurs travaux de réflexion sur leur développement. Citons en particulier la filière bovin viande, qui souhaite redonner une nouvelle dynamique à la démarche Pâtur'Alp. Le projet laitier s'oriente vers la mise en place d'un signe de qualité et d'origine (le Bleu du Queyras), un projet d'approvisionnement de l'entreprise La Fermière sur le site de Gap, ou encore la valorisation du lait UHT des Alpes, sans oublier les volumes toujours plus importants transformés par les fromageries locales avec une bonne valorisation.

Citons aussi le très important travail de la filière ovine afin d'étaler la production d'agneaux de Sisteron IGP pour mieux satisfaire les acheteurs, ainsi que les efforts qui sont faits pour mieux valoriser à l'avenir les agneaux standards. Et de même pour la filière porcine qui continue son développement.

En ce qui concerne la filière caprine, même si les volumes sont moindres, cela concerne un nombre important de petites exploitations qui, en transformant, apportent une valeur ajoutée intéressante et j'en profite pour saluer la bonne nouvelle de l'obtention de l'AOC Brousse du Rove. Merci à ceux qui y ont cru et n'ont pas hésité à mouiller la chemise car c'est un travail de très longue haleine.

Dans un contexte souvent pessimiste, je souhaite souligner un certain nombre de chiffres qui doivent nous donner confiance en l'avenir. Ces chiffres, je les ai pris dans le département qui a accueilli cette année l'Assemblée Générale de la MRE. Tout d'abord le nombre de JA installés en 2017 : 47. Un record, c'est une installation pour un départ en retraite.

Edito

Ensuite l'évolution des effectifs entre 2013 et 2017. Pour le cheptel bovin laitier, une diminution de 5% pendant que le cheptel bovin viande a augmenté de 19% et même 24% si on ajoute les animaux croisés.
Chez les ovins, le cheptel viande a diminué de 2% mais les ovins laitiers ont augmenté de 74% et chez les caprins, le cheptel a augmenté de 21%.

Les chiffres de la région mettent en relief la prédation dans les zones les plus exposées. Il est vrai que la diminution du nombre de brebis en est un effet direct. Je tiens à souligner que toutes les espèces subissent la prédation sur l'ensemble de nos territoires.

Comme fait marquant, je voudrais souligner la tenue des états généraux de l'alimentation voulus par le Président Macron comme étant une solution à la crise du monde agricole, qui n'est qu'une confiscation de la valeur ajoutée par tous les intermédiaires et par la grande distribution en particulier. Ces EGA ont été mis en place aussi dans notre région et ils ont mis en avant nos spécificités : peu de production mais une production de qualité ; beaucoup de consommateurs ; marché de la restauration hors foyer et des cantines scolaires à conquérir pourvu que l'on y mette des budgets en face.

Je veux aussi parler des mouvements anti viande, anti élevage qui ne sont pas sans conséquences sur la consommation de viande avec une diminution de 4% toutes viandes confondues.
C'est pour cela que nous avons renforcé nos actions de communication concernant nos filières d'élevage. Avec des journées portes ouvertes dans les élevages et des animations sur les foires de la région. Il en est de même de la communication vers le grand public puisqu'en plus du salon de l'agriculture à Paris, nous participons aujourd'hui au salon des agricultures de Provence au Merle, à la Foire de Marseille, au salon de l'Elevage à Gap, et à bien d'autres événements régionaux.

Enfin, l'accompagnement technique des élevages et la formation restent des priorités pour la MRE. Le programme Alcotra Trans Fo Vaal, qui va débuter en 2018 sa deuxième année, en est le témoignage.

Je voudrais profiter de cet édito pour remercier l'ensemble des professionnels qui s'impliquent dans les actions régionales pour l'élevage au travers du CA et du bureau de la MRE, ainsi que les sections spécialisées, et pour remercier les équipes techniques.

Eric LIONS
(Président de la MRE)

COMMUNIQUÉ

Un partenariat régional sur les céréales et l'élevage (mars 2018)

Joël REYNAUD, Président de Coop de France Alpes Méditerranée, (premier plan) et Eric LIONS, Président de la Maison Régionale de l'Elevage.
Frank DIENY, Président de la Section Economique de la MRE (à gauche)

A l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2018, Joël REYNAUD, Président de Coop de France Alpes Méditerranée, et Eric LIONS, Président de la Maison Régionale de l'Elevage, ont signé une convention de partenariat relative à l'approvisionnement des éleveurs en céréales et protéagineux issus des coopératives régionales.

Ces travaux menés conjointement par les deux organismes auront pour objectif de connaître dans la durée l'état de la production céréalière régionale ainsi que son utilisation par le secteur de l'élevage.
Le sujet présente un intérêt d'une part pour les coopératives céréalières, d'autre part pour la plupart des filières d'élevage : porcine, bovine laitière et allaitante, ovine et caprine. Il pourra concerner la production bio, ainsi que des filières non OGM. La réflexion sur un dispositif de contrat d'approvisionnement entre le secteur des productions animales et celui des grandes cultures est à terme le but recherché, et développer les systèmes durables de polyculture-élevage avec valorisation locale des cultures.

JOURNÉE TECHNIQUE OVINE À CARMEJANE : PRÉSENTATION DE QUELQUES FICHES TECHNIQUES

La journée technique ovine régionale de PACA s'est tenue à Carmejane le 12 avril dernier. Cet évènement, organisé par la Maison Régionale de l'Elevage, la ferme expérimentale de Carmejane et l'Institut de l'Elevage, a réuni 110 éleveurs et techniciens et presque 70 élèves de lycées agricoles. Malgré le temps pluvieux, la journée a été l'occasion d'échanges conviviaux entre éleveurs et techniciens de la région.

Les participants ont pu assister à des ateliers sur des sujets variés, sur la base des résultats d'essais réalisés sur les sites d'expérimentation régionaux de Carmejane et du Merle mais également sur des sujets plus généraux portés par les partenaires de la filière ovine régionale. Nous avons fait une sélection de 4 fiches sur les 7 ateliers proposés à cette occasion.

4 ATELIERS :

- DES NOURRISSEURS AU PÂTURAGE POUR LES AGNEAUX SOUS LA MÈRE
- TRAITER AUTREMENT
- REDÉCOUVRIR LES PRAIRIES
- LE BÉLIER, UN PETIT NOMBRE DANS LE TROUPEAU, UNE GRANDE PLACE DANS LE RÉSULTAT

Pierre-Guillaume GRISOT (IDELE)
Claire JOUANNAUX (MRE/OS ROSE)

Dossier

DES NOURRISSEURS AU PÂTURAGE POUR LES AGNEAUX SOUS LA MÈRE

Contexte

L'installation des nourrisseurs au pâturage pour des agneaux sous la mère peut s'envisager pour des mises-bas de fin de printemps/début été, voire d'automne. Elle peut être particulièrement intéressante dans le cadre du désaisonnement pour des éleveurs en Label Rouge Agneau de Sisteron.

Pourquoi ?

Les nourrisseurs au pâturage offrent plusieurs avantages : ils permettent un apprentissage de l'alimentation en concentré des agneaux en extérieur. Ils sécurisent la transition alimentaire des agneaux pour la phase de finition, et évitent de perdre de la croissance sur des agneaux allaités en extérieur et rentrés en phase de finition. Pour l'éleveur, cela permet de simplifier le travail à une période déjà bien chargée sur l'exploitation (foin, moisson, arrosage...) et de faire des économies de fourrage. Enfin, l'engraissement des agneaux est facilité en période estivale ; période propice aux fortes chaleurs et aux mouches en bergerie.

Comment ?

En pratique, l'apprentissage des agneaux à l'alimentation en bergerie doit commencer dès l'âge de 10 jours jusqu'à ce que les derniers agneaux soient âgés de 3 semaines. La transition et l'adaptation au milieu extérieur se font pendant 3 jours avec du pâturage le jour et une rentrée en bergerie pour la nuit. Les agneaux sont ensuite en plein air intégral jusqu'au sevrage à 70/80 jours. Dans les 15 derniers jours avant sevrage, l'objectif de consommation est de 500g/jour/agneau. Si celui-ci n'est pas atteint, il faut mettre en place une transition par un rationnement.

Au niveau matériel, cela nécessite l'installation d'un parc agneau avec 2 « pass-agneau ». Il faut prévoir 1 nourrisseur pour 50 agneaux, 6 claies de 2 m pour un nourrisseur et éventuellement un abri mobile.
L'installation du ou des nourrisseur(s) sélectif(s) sur la parcelle doit être en cohérence avec les lieux de chaume. En effet, c'est à ce moment que les agneaux viennent s'alimenter car leur mère est au repos. Il est aussi nécessaire de le positionner proche du point d'eau, cela favorise la consommation de concentré.

L'installation de 2 « pass-agneau » permet une circulation plus fluide des agneaux dans cette enceinte qui ne nécessite pas une surface importante (en lien avec le nombre d'agneaux). Les agneaux qui pénètrent dans l'enceinte doivent pouvoir en sortir rapidement et ne pas avoir le sentiment d'être pris au piège en cas de mouvement de panique du troupeau.
Si il est effrayé, l'agneau devient réticent à venir dans cette enceinte.

LIMITES	AVANTAGES
- Le dispositif de distribution du concentré aux agneaux doit être réinstallé à chaque changement de parcelle, ce qui occasionne de la main d'œuvre et du temps de travail. Cependant, il existe des solutions complètes : nourrisseurs sélectifs mobiles, sur remorque, sur le troisième point du tracteur. - L'approvisionnement régulier du nourrisseur est manuel. - La sortie des agneaux au pâturage intégral sur prairie se limite à la saison chaude (fin de printemps, été). - En cas d'intempérie (pluies, orage) les animaux doivent pouvoir être rentrés en bergerie : les agneaux sont en effet plus fragiles aux intempéries lorsqu'ils sont jeunes. - Les prairies utilisées doivent comporter une partie à l'ombre pour permettre aux animaux de chaumer à l'abri du soleil lors des fortes chaleurs de la journée - Les agneaux s'infestent plus facilement en strongles gastro-intestinales et nécessite d'être surveillés (coprologie) et vermifugés régulièrement. - Dans les zones où la prédation est présente, cette pratique accentue le risque de perdre des animaux et peut nécessiter la mise en place de moyen de protection. - La surveillance des animaux est plus difficile à l'extérieur, il est nécessaire de les observer quotidiennement lors de la distribution du concentré aux brebis par exemple.	- Gain de temps sur le travail d'astreinte quotidien (le travail d'alimentation en fourrage est limité et le plein air intégral limite les déplacements du troupeau) - Le coût de l'alimentation est plus faible par rapport à une conduite en bergerie - Meilleure maîtrise sanitaire des agneaux (la place en bergerie est libérée et permet un vide sanitaire estival. Les agneaux subissent une moindre pression microbienne que lorsqu'ils sont en bergerie où les mouches sont importantes en cette saison. En plein air, les agneaux ont davantage d'espace, ce qui limite les cas de coccidiose, parasite souvent plus virulent en bergerie qu'à l'extérieur). - Cette pratique est cohérente avec les valeurs du bien-être animal et de l'agro-écologie. La marche permet aux jeunes agneaux de développer leur musculature plus rapidement qu'en bergerie. Le lien mère/agneau se renforce davantage à l'extérieur. L'herbe de prairie est plus appétante que la plupart des fourrages secs. - Le plein air intégral permet de faire pâturer des prairies un peu éloignées de la bergerie.

Les résultats de la ferme de Carmejane

Après deux années d'essais concluant en 2015 et 2016, la ferme de Carmejane a adopté cette pratique pour l'ensemble du lot de mise bas du mois de juin 2017, soit 73 agneaux et 57 brebis. La ration en concentré est composée de 25% de maïs concassé, 25% d'orge et 50% d'aliment à 30% de protéines. La quantité de foin consommée par les brebis est de 1,86kg/jour/brebis. Les résultats au pâturage et les performances d'abattage sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

		LOT 2017
Résultats au pâturage	Age à la sortie pâturage en j	31
	Durée de l'essai en jour	73
	GMQ en g/ j Naissance/pâturage	254
	Poids sortie pâturage en kg	12.7
	Poids au sevrage en kg	29.7
	GMQ en g/ j pâturage/sevrage	337
	Age au sevrage en j	81
Performances d'abattage	Age à l'abattage en j	99
	Poids vif abattage en kg	35.7
	Poids de carcasse en kg	17.7
	Rendement de carcasse	49%
	GMQ Sev/Abattage en g/j	418
	% de label	78%

Conclusion

Il est possible de faire l'apprentissage de la consommation du concentré aux agneaux sous la mère en extérieur sans que la croissance soit impactée. Afin de tamponner le caractère trop jeune de l'herbe, il est conseillé d'installer un râtelier avec de la paille ou du foin grossier.

Intervenantes atelier :
Marie MARMUSE (EPL Carmejane)
Lucie SICILIANO (Cesar)

Dossier

TRAITER AUTREMENT

Avant toute chose, gardons à l'esprit que la santé en élevage doit être prise dans sa globalité et qu'il est souvent nécessaire de revoir le système d'élevage en particulier pour profiter des médecines alternatives : alimentation, bâtiments, génétique des animaux, conduite des animaux et des pâtures.

L'éleveur est confronté dans son quotidien aux maladies, petites ou grandes, qui affectent un nombre variable d'animaux dans son cheptel. Selon sa sensibilité, la nature et la gravité de l'affection détectée, différentes stratégies de traitement s'offrent à lui :

- **Ne rien faire ! :** non, sauf cas bénins, les animaux doivent être soignés.

- **Faire le minimum :** sans diagnostic précis, une couverture antibiotique... c'est une solution qui est de moins en moins acceptable.

- **Déléguer au vétérinaire :** se posent alors 3 questions : celle du coût et de la rentabilité de l'acte ponctuel ; celle de la disponibilité du vétérinaire, et de la précocité du traitement (estive par exemple).

- Mais dans tous les cas **l'éleveur peut trouver avec son vétérinaire un partenaire,** un soutien à distance (conversation téléphonique, envoi de photos...) à condition que ce partenariat ait pu se mettre en place : par une connaissance mutuelle suffisante, par la connaissance des problèmes sanitaires récurrents sur l'élevage, par la mise en place d'une pharmacie pour l'application des protocoles de soin. Ceci est prévu par le législateur avec le Bilan Sanitaire d'élevage. Ce partenariat peut être orienté sur les médecines alternatives avec des vétérinaires spécialisés en homéopathie, en ostéopathie, etc...
Concrètement, l'éleveur doit détecter le problème au plus tôt, ce qui nécessite une méthode et des outils de détection. Ensuite, une conversation avec le vétérinaire permettra de s'assurer que le problème est connu (diagnostic), d'établir un pronostic et de se concerter sur le traitement.

Les conditions de traitement des animaux ont évolué du fait de l'évolution de la relation entre l'éleveur et le vétérinaire, des médicaments disponibles, des exigences du consommateur relayées par l'administration, de la prise en compte plus précise de la douleur et du développement des médecines alternatives.

Maîtrise des traitements : les protocoles de soin

L'éleveur prend un rendez-vous annuel avec son vétérinaire afin de préciser par priorité les pathologies qui touchent son troupeau. Pour chacune de ces pathologies, des mesures préventives seront prescrites. Pour les pathologies les plus courantes, un protocole de soin sera explicité et permettra la délivrance des médicaments nécessaires à l'éleveur pour mettre en place un traitement sans que le vétérinaire doive se déplacer à chaque fois.

Intégrer le bien-être animal dans la décision thérapeutique

Tout d'abord, il faut essayer de ne pas nuire (comme disaient les anciens « primum non nocere ») en faisant attention à la qualité du matériel d'injection, à la conservation des médicaments, à la température du produit à injecter et à la vitesse d'injection.
Il est important de tenir compte du choc notamment en cas de fluidothérapie ; par exemple lors de l'utilisation de perfusions par voie sous-cutanée ou intra-péritonéale. Et bien sûr ne pas rajouter de stress supplémentaire.
Il ne faut pas hésiter à utiliser des médicaments qui limitent la douleur comme les anti-inflammatoires (en particulier sur mammites, affections douloureuses et inflammatoires) de synthèse ou naturels et les anesthésiques lors des petites interventions (anesthésie locale lors de sutures). Et ne pas oublier qu'il existe des traitements de convalescence pour éliminer les toxines (exemple : hépatoprotecteurs, ...) et renforcer le statut en minéraux et vitamines (les fortifiants d'antan).

Les méthodes alternatives

Elles permettent de limiter l'utilisation des antibiotiques et des antiparasitaires. Dans tous les cas l'éleveur et le vétérinaire se donneront les moyens d'évaluer l'efficacité des traitements : plutôt que de subir le registre de traitement, se l'approprier en rajoutant une colonne « efficacité ».

- homéopathie : traitement par des substances particulièrement diluées qui, à dose importante provoqueraient les troubles observés (exemple Apis melifica sur piqûres enflées ou sur mammites donnant le même aspect).

Attention, le remède homéopathique s'adresse au malade, ce n'est pas le remède d'une maladie.

- isothérapie : administration des agents infectieux responsables de la pathologie visée à des dilutions de type homéopathiques

- phytothérapie : traitement par les plantes (exemple : reine des prés pour l'aspirine)

- aromathérapie : le traitement par les huiles essentielles (exemple : huile de pin)

- ostéopathie : soulager l'animal par des manipulations précises

En conclusion, des traitements plus précoces, plus précis, ne pénalisant pas la qualité des produits peuvent aujourd'hui être mis en place par l'éleveur. Les conditions de ce progrès sont la concertation avec le vétérinaire concrétisée par le Bilan sanitaire d'élevage, la mise en place de mesures préventives, la formation de l'éleveur (l'éleveur, infirmier de son élevage) et le suivi et l'analyse avec le vétérinaire et/ou le technicien de l'efficacité des traitements mis en place.

Propositions de recettes

Nous vous proposons quelques recettes à mettre en place sur votre ferme, qui vous donneront peut-être envie d'aller plus loin dans les soins aux animaux grâce à la phytothérapie et l'homéopathie. Mais il ne faut pas perdre de vue que la santé en élevage est une problématique à prendre dans sa globalité, et qu'il est souvent nécessaire de revoir le système pour pouvoir se lancer dans cette voie (alimentation, ambiance des bâtiments...). On ne peut pas se contenter de remplacer un produit de synthèse par un naturel.

Pour les agneaux :

• Diarrhées (début) : une tisane de foin (bon foin de pré infusé dans eau à 37°C pendant 3h)

• Coccidiose :

- Prévention : de l'argile à volonté et une semaine avant que les agneaux commencent à manger, leur donner accès uniquement à de l'eau + vinaigre de cidre (10%) bio de préférence (à cause des insecticides)

- En curatif 1 ml pour 10kg de poids vif directement dans la bouche 2 fois par jour

• Ecthyma : fleur de souffre ou souffre sublimé mélangé dans l'argile

• Si la mère ne le laisse pas téter :

- Si bête indifférente mais pas méchante : CHOCOLAT 30K

- Si bête méchante, elle veut tuer son petit : LYCOPODIUM 30K

- Si elle adore son petit, l'appelle, le lèche mais elle ne le laisse pas téter parce qu'elle a mal : CHAMOMILLA 30K

Aide autour de la mise-bas :

La brebis :

- Limiter les renversements de vagin : complémentation en zinc 0.5g/brebis/jour pendant 10 jours mélangé au sel

- Dilatation du col : Palmarosa pure ou mélangé avec de l'huile. Si la mise- bas s'est arrêtée : Caulophylum 30K ou 9 CH. Si le col est fermé mais la bête pousse : belladona 30K ou 9CH

- Dilatation de la vulve : Sucre glace localement + pulsatila 30 K ou 9CH

- Délivrance : Aletris farinosa 30K ou 9CH

- Suite à une mise-bas languissante et douloureuse : Arnica 9CH et ovule de calendula

L'agneau :

- Agneau qui a souffert pendant la mise-bas

  • Rescue des fleurs de Bach (1 spray une ou 2 fois à 1 heure d'intervalle)

  • Ravinstara en application sur le dos (1 goutte)

- Asséchant de nombril : calendula ou asséchant nombril (comptoir des plantes)

Pratiques d'élevage et expérimentations à Carmejane

Pratiques d'élevage à Carmejane pour la période d'agnelage

Carmejane compte aujourd'hui 3 agnelages dans l'année. Avec l'aide de différents vétérinaires nous avons décidé d'un protocole de soin. Ce dernier répond à un état des lieux des problèmes sanitaires rencontré sur l'élevage. Le protocole mit en place pour améliorer les résultats ont différents buts :

Buts	Actions
Eviter les prolapsus et améliorer les mises-bas	Apporter des oligo-éléments avec un mélange « maison ». Ce mélange comprend du zinc, chlorure de magnésium, sel, son, bicarbonate de soude
Booster l'immunité chez la brebis et chez l'agneau	Vaccin contre différentes maladies abortives Gérer l'état corporel des brebis et l'alimentation en période de besoin Apport d'oligo-éléments Apport de vitamines ad3e, iode Brumisation immunostimulante (aromathérapie) Meilleure qualité de litière avec poudre asséchante enrichie en bonnes bactéries Utilisation d'huiles essentielles (Tee Tree et Ravintsara) dès la naissance de l'agneau Apport d'argile pour l'agneau Antibiothérapie sur les agnelles si avortement
Réduire/ enrayer l'ecthyma	Vaccin contre l'ecthyma administré aux brebis gestantes Utilisation d'HE (Huiles Essentielles) (Tee Tree et Ravintsara) dès la naissance de l'agneau en application cutanée Brumisation immunostimulante (Aromathérapie) Observation et réactivité Mélange aromathérapie à base de Calendula sur les agneaux et les brebis Possibilité de vacciner les agneaux à 3 semaines
Réduire la mortalité des agneaux de plus de 20 jours (problèmes pulmonaires)	Vaccin contre la pasteurellose (non-systématique) Brumisation immunostimulante (Aromathérapie) Brumisation spéciale problèmes pulmonaires (Aromathérapie)
Réduire la durée d'engraissement en maitrisant la coccidiose	Améliorer la qualité de la litière Traitement en curatif avec possibilité d'utiliser des sulfamides ou un traitement aromathérapie (drogage des agneaux avec des HE d'origan et d'HE de girofle dans de l'huile de colza)

Expérimentations

Désinfection lors de la pose de boucle chez l'agneau

Suite à la demande des éleveurs, une expérimentation sur la désinfection des boucles a été réalisé à Carmejane de 2004 à 2006 afin d'éviter les problèmes d'infection. L'étude a été entreprise en partenariat avec la société Chevillot, l'institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinal et aromatique et le groupement sanitaire des Alpes-de-Haute-Provence. Il est ressorti que les HE de romarin, lavandin et thym permettent de prévenir efficacement les signes d'échauffement ou d'infection de l'oreille sur les agneaux.

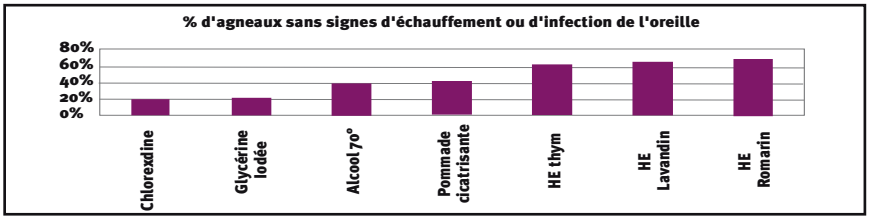

Essai mené contre la coccidiose sur agnelles de l'automne 2017 en aromathérapie

Le lot essai a reçu comme traitement un mélange d'HE de Girofle et d'HE origan dilué dans de l'huile de colza et administré en drogage. L'essai compte 2 drogages réalisés le 13 et 15 février 2018. Il apparait sur le lot essai une forte diminution du nombre d'ookystes coccidiens suite au drogage aux HE, contrairement au lot témoin.

	Lot témoin	Lot essai
Ookystes coccidiens 02/02	16750/g	12450/g
Ookystes coccidiens 21/02	13650/g	4150/g

Intervenants atelier :
Islemme BOUZIDI (Ferme Carmejane) - **Marie BREISSAND** (CA 04)
Laure EON (GDS13) - **Jean-Christophe NATORP** (Agneau Soleil)

REDÉCOUVRIR LES PRAIRIES

Les prairies, leur place dans l'exploitation, leur nature, les techniques de culture sont aujourd'hui en partie à repenser à cause de l'évolution du contexte climatique, de la grande variabilité inter-annuelle des températures et de la pluviométrie. L'équilibre du système fourrager repose de façon encore plus accentuée sur la recherche de sécurité avec des prairies à double fin, pérennes ou annuelles, pour assurer les besoins de stocks et de pâturage, des mélanges tolérants aux aléas climatiques composés d'espèces complémentaires, des surfaces tampons ou de sécurité.

En prairie temporaire, l'association d'au moins 3 espèces de graminées et/ou de légumineuses connait un regain d'intérêt auprès des éleveurs et peut trouver sa place dans un bon nombre de systèmes fourragers du sud de la France, aussi bien en agriculture biologique qu'en agriculture conventionnelle.
On les appelle les prairies multi-espèces, multispécifiques ou encore prairies à flore variée.
Dans les exploitations d'élevage les attentes autour des prairies sont multiples : il s'agit à la fois d'assurer les stocks de foin, d'offrir de l'herbe de qualité pour le pâturage le plus longtemps possible, d'avoir des prairies qui résistent durant les étés/les hivers et qui durent le plus longtemps possible. Les prairies portent donc à la fois des enjeux zootechniques et économiques.

Avoir de l'herbe tôt au printemps

Cela permet d'économiser les stocks et de réaliser un flushing naturel pour les brebis en lutte de printemps. Le début du printemps est souvent une période délicate avec une pousse irrégulière. Pour profiter de l'herbe tôt au printemps, plusieurs techniques peuvent être combinées mais nécessitent d'être anticipées :

- décider à l'avance de l'utilisation des différentes parcelles, en fonction de leur localisation, du mode de récolte de l'année précédente, du salissement… : fauche ou pâturage de la pousse de printemps

- réaliser un déprimage, notamment sur les parcelles destinées à la fauche

- mettre en place des prairies spécifiques pour une mise à l'herbe précoce et prévoir les enchaînements de pâturage

Quelques recommandations autour du pâturage précoce

- ne pas démarrer trop tard, le printemps est une période de pousse rapide, il ne faut pas se laisser gagner : le pâturage peu commencer autour de 10 cm d'herbe maximum et même avant si l'on dispose de surfaces suffisantes

- accompagner la mise à l'herbe ; l'herbe de printemps est une herbe jeune, riche en eau et en azote, pauvre en fibres. Une **transition sur au moins une semaine** est nécessaire avec un complément de ration sèche (foin, paille). Il faut également penser à apporter des minéraux, en particulier du magnésium.

Bien gérer le pâturage tournant

Bien gérer le pâturage c'est offrir de l'herbe de qualité, augmenter la productivité de sa prairie, la ménager et la faire durer. Quelques points clés :

- démarrer le pâturage tôt

- ne pas faire pâturer une herbe trop haute (⇢ 15 cm)

Dossier

- sortir de la parcelle quand l'herbe restante atteint 6-7 cm

- laisser un temps de repousse suffisant pour la reconstitution des réserves de la plante, de l'ordre de 3 semaines au printemps et 6 à 7 semaines en été

- pratiquer un pâturage tournant rapide, cela permet de ménager le temps de repousse et de gagner jusqu'à 20% de la surface consacrée au pâturage (Essais Carmejane en pâturage d'automne)

Des prairies de fauche productives

Dans les prairies réservées à la fauche, les légumineuses – luzerne, sainfoin – sont souvent très présentes. La luzerne cultivée en pur permet d'optimiser le rendement mais ce choix rend la culture plus sensible aux parasites et aux gelées tardives de printemps (cf année 2017).
Le foin de luzerne issu d'une culture pure demande des précautions à l'utilisation : c'est un foin déséquilibré, très riche en azote assez soluble et qui n'est pas adapté à tous les types et niveaux de besoins des animaux.
Des associations, même avec une seule graminée, lèvent une partie de ces inconvénients. La difficulté, avec les associations luzerne / graminées reste le maintien de l'équilibre au niveau de chaque coupe et au cours des années.
En dehors des accidents sanitaires qui peuvent affecter la durée de ces prairies de fauche, la principale recommandation pour faire durer ses prairies, est de **raisonner la date de dernière exploitation pour permettre la reconstitution des réserves des plantes avant l'hiver**. Cette stratégie est quelquefois difficilement compatible avec des exploitations en pâturage ; des récoltes sous forme d'enrubannage sont dans cet objectif, plus faciles à planifier

Des prairies mixtes fauche et pâturage

Les prairies de mélange, qui associent graminées et légumineuses, répondent bien à cet objectif. Pour les graminées, **le dactyle et la fétuque élevée** constitueront la base, avec des proportions variables selon le type et le drainage du sol. De façon limitée, les **ray gras hybride ou italien** peuvent venir compléter les deux graminées majoritaires, pour leur facilité d'implantation, leur démarrage précoce et leur capacité à remonter. Dans les situations fraîches en été, le ray gras anglais pourra faire partie du mélange, intéressant pour sa couverture de sol et sa richesse.
Dans ces prairies mixtes, le choix des légumineuses est délicat. La présence importante **de luzerne ou de trèfle violet** complique la gestion du pâturage. Ces plantes sont également plus longues à sécher que les graminées si l'on prévoit une récolte en foin.

Les légumineuses, **telles que le sainfoin, le lotier, le trèfle blanc, le trèfle incarnat** sécurisent le rendement et la valeur du fourrage. Ces espèces, non météorisantes sauf le trèfle blanc, combinent des qualités alimentaires, une adaptation à la chaleur et des capacités de couverture du sol.

Ce qui se passe sur les prairies dans les Alpes-de-Haute-Provence :

Une animation d'un groupe d'éleveurs ovins-bovins est réalisée sur le **secteur Seyne/Barcelonnette** depuis 2016. Elle implique une dizaine d'agriculteurs avec près de 20 parcelles implantées depuis l'automne 2015. Des visites de parcelles sont organisées régulièrement pour échanger sur le comportement des mélanges prairiaux et les pratiques à mettre en place pour améliorer la production et/ou la pérennité.
Un autre secteur fait l'objet d'animation sur la thématique des prairies : **le secteur de Sisteron**. Le groupe s'est réuni dernièrement au mois de mars sur des parcelles de prairies multi-espèces ayant fait l'objet de test pour ces agriculteurs : test de la chicorée en mélange, sursemis avec du trèfle incarnat dans une prairie à base de graminées...

De l'herbe d'aussi bonne valeur nutritive que du concentré

Valeurs énergétiques et azotées comparées de l'herbe d'automne, de l'orge et d'un aliment complet

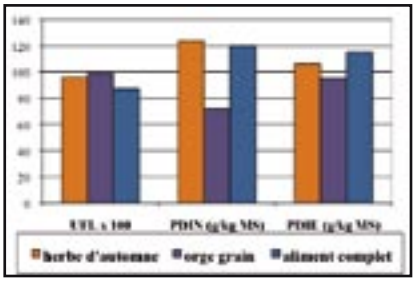

A condition qu'elle soit courte et feuillue, même en automne, la valeur alimentaire de l'herbe pâturée est proche de celle d'un concentré. L'apport de concentré aux brebis n'est ainsi pas nécessaire avec une durée de pâturage supérieure à 8 heures par jours.

Intervenants atelier :
Caroline BARBOT (CA 04)
François DEMARQUET (Ferme expérimentale de Carmejane)

LE BÉLIER, UN PETIT NOMBRE DANS LE TROUPEAU, UNE GRANDE PLACE DANS LE RÉSULTAT

Faire le point sur les béliers disponibles, à réformer, à acheter

C'est entre 18 mois et 5 ans que les capacités sexuelles du bélier sont maximales. En deçà et au-delà, le ratio mâle/femelle doit être adapté. Au-delà de 6 ans, il faut réformer.
Au niveau des effectifs, il faut prévoir :

- en lutte de printemps, 1 bélier pour 25 brebis
- en lutte d'automne, 1 bélier pour 40 brebis
- Pour les agnelles, 1 bélier pour 25 femelles

Pour ne pas se retrouver en sous-effectif au moment des luttes, vous devez faire le point sur vos béliers bien en amont et en acheter si nécessaire, sans attendre le dernier moment !
Pour avoir une bonne variabilité génétique dans son troupeau, il ne faut pas garder de mâles nés sur l'exploitation pour en faire des reproducteurs. Les béliers sont luttés 2 ans puis changés car la 3ème année d'utilisation il y a un risque qu'ils saillissent leurs filles.
Lors d'un achat de jeunes béliers, il faut les séparer pendant les 4 mois qui suivent leur arrivée pour faire une quarantaine, éviter la concurrence avec les plus vieux et mieux les nourrir.

Choisir ses béliers en fonction de leur génétique

C'est par le contrôle de performances et les données recueillies en ferme que les index (estimations de la valeur génétique d'un animal) sont calculés. L'index prolificité est calculé en fonction de la taille moyenne des portées, l'index valeur laitière est mesuré indirectement par la prise de poids de ses agneaux à 30 jours et l'index de croissance permet d'estimer la précocité de croissance de l'agneau entre 30 et 70 jours. Les index des béliers, quels que soit leur race, sont indiqués sur le COQ (Certificat d'Origine et de Qualification) appelé également « carton ».
Les index peuvent varier de 80 à 120 avec une moyenne égale à 100. Un bélier ayant un index prolificité égal à 108 est considéré comme améliorateur. Inversement un bélier avec un index prolificité égal à 86 est considéré comme détériorateur. Il est donc vivement déconseillé de l'acheter si vous êtes dans une optique d'améliorer la prolificité du troupeau. Pour améliorer la productivité d'un troupeau, il faut se focaliser sur la prolificité et la valeur laitière. Pour diminuer la durée d'engraissement et/ou améliorer la qualité des carcasses, ce sont les index valeur laitière et croissance qui sont importants.

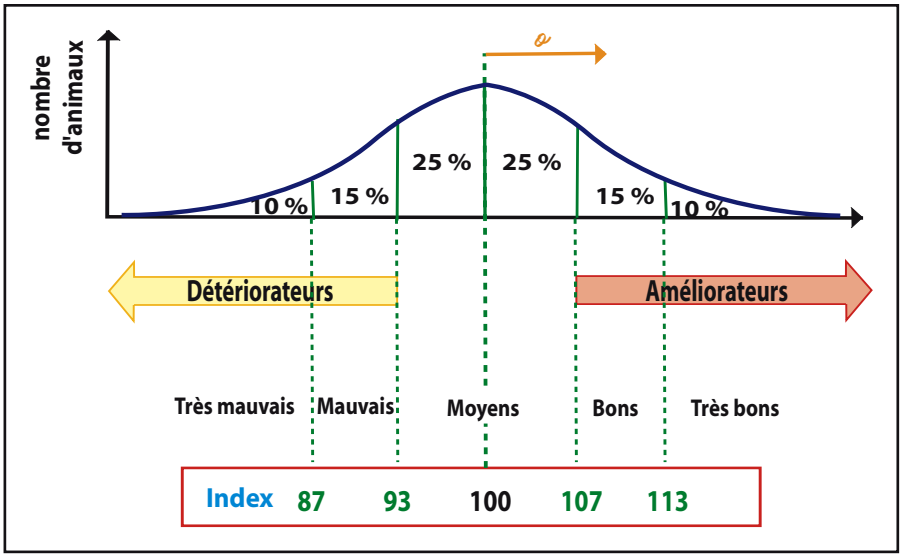

Dossier

Ce n'est pas parce que vous mettez en lutte un bélier avec un bon index prolificité que vous allez avoir plus de portées multiples sur cet agnelage. Le bélier ne va pas influencer le taux d'ovulation de la brebis qu'il saillit mais il va transmettre ce caractère à ses filles. C'est une fois que celles-ci vont produire que vous allez avoir une augmentation de la prolificité. C'est la même logique pour la valeur laitière.

Ainsi avant d'investir dans un bélier, il faut savoir quels sont les critères génétiques qui vous intéressent le plus. Si vous gardez des agnelles pour votre renouvellement, il faut faire attention aux index valeur laitière et prolificité (et croissance dans le cas d'un troupeau en race bouchère). Si votre troupeau est en croisement avec achat des agnelles de renouvellement à l'extérieur, seul l'index croissance du bélier est intéressant à regarder.

Des béliers préparés et bien suivis

Le parc à bélier doit être bien placé : l'emplacement bien ventilé, lumineux, la litière propre et souvent curée pour éviter son échauffement et les problèmes de pattes. L'état des pieds est surveillé régulièrement et un parage doit être fait systématiquement avant les luttes.
Au plus tard 2 mois avant la lutte une coprologie doit être réalisée, suivie d'un drogage en fonction des résultats et une palpation des testicules et un examen du fourreau sont nécessaires pour détecter des anomalies. La tonte s'organise un mois avant la lutte.
Les béliers malades sont à traiter d'urgence et ne doivent pas être mis en lutte pendant les 2 mois qui suivent. En effet, la fabrication d'un spermatozoïde demande 2 mois. Toutes perturbations durant cette période déprime la qualité et la quantité de spermatozoïdes (sous-nutrition, carence vitaminique ou minérale, fièvre..). De plus, il ne faut pas administrer de corticoïdes avant et pendant le lutte.
Enfin, les béliers préfèrent les brebis expérimentées, de même race, tondues et en bon état corporel.

Ne pas négliger le flushing

En période de flushing, les besoins en énergie sont à majorer de 15 à 20 %. La durée de fabrication des spermatozoïdes étant de 60 jours, cette suralimentation doit démarrer au moins deux mois avant le début des luttes. Les besoins en azote restent par contre inchangés

En bergerie avec du foin	Céréale : 600 g T. soja : 100 g CMV 7/21 : 20 g
A l'herbe	Céréale : de 500 à 700 g

Au moment de la lutte

Les jeunes béliers peuvent être craintifs et ne pas vraiment chevaucher. Il faut donc faire leur apprentissage avec des brebis adultes la 1ère année et surtout ne jamais laisser un jeune bélier seul dans le lot d'agnelles où il risque de se blesser.

La préparation des béliers influence le taux de mise-bas et donc la marge hors prime

Le taux de mise bas représente le nombre de mise-bas sur l'année divisée par l'effectif moyen de femelles de plus de 6 mois. Un bon taux de mise bas (supérieur à 100 %) est obtenu grâce à une bonne maitrise des luttes, que ce soit la fertilité sur les brebis, ou l'âge à la première mise bas des agnelles (lutte à 1 an en général) tout en ayant une part des brebis qui redoublement ainsi que par une bonne préparation des béliers.

Sur les 45 exploitations suivies en 2016 dans le cadre du réseau de référence (INOSYS) en PACA, il apparait que les 15 exploitations avec le meilleur taux de mise-bas (TMB), obtiennent en moyenne une marge hors primes par brebis supérieure de 10 € par rapport au 15 exploitations avec les moins bons taux de mise bas.

	Les 15 moins bons TMB	Les 15 meilleurs TMB
Taux de mise bas	83 %	109 %
Productivité numérique	93 %	125 %
Mortalité	11 %	11%
Marge brute/ brebis	33 €	44 €
Poids moyen agneaux	15.4 kg	16 kg
Productivité pondérale/ EMP	14 kg	18.6 kg

Source : résultats réseaux de références, année 2016

Intervenantes atelier :
Nathalie DEBUS (INRA)
Claire JOUANNAUX (MRE/OS ROSE)
Elodie LAGIER (CA 05)

LA CHARTE DES BONNES PRATIQUES D'ÉLEVAGE: QU'EN EST-IL EN 2017 ?

La Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage (CBPE) est une démarche socle de base pour certaines démarches qualités : Certification de Conformité Produit (CCP), interprofessionnelle (Race à viande, Labels Rouges) ou privée (McKey, Route du Lait, Cap sur l'avenir, Danone). Afin de maintenir cette position, elle doit s'actualiser pour répondre aux attentes sociétales. Une nouvelle version de la CBPE est en cours de réflexion, avec un focus particulier sur le bien-être animal notamment.

En France :

Créée en 1999, la Charte des Bonne Pratiques d'Élevage (CBPE) est une démarche qui met en avant la qualité du métier et des pratiques des éleveurs de bovins en France. Mise en place par les organisations professionnelles d'éleveurs suite aux crises alimentaires, notamment celle de la « vache folle », elle fédère 110 000 éleveurs engagés sur la transparence de leur pratiques et la volonté de répondre aux attentes de leurs partenaires et des citoyens.

La Charte des bonnes pratiques d'élevage est basée sur 6 engagements essentiels qui donnent lieu à 41 points de contrôle en élevage. Pour chaque point l'éleveur peut être « à l'objectif » quand il répond parfaitement aux exigences, « non validable » si le niveau minimum requis n'est pas atteint et « en marge de progrès » qui est le niveau intermédiaire. Un seul point de contrôle en « non validable » entraine le retrait d'adhésion de l'éleveur à la CBPE.

Etant une démarche socle pour les Labels, les marques ou d'autres démarches qualités, la charte se doit d'évoluer et de suivre les attentes sociétales. Aussi en 2012, une nouvelle version a vu le jour intégrant notamment le volet environnement. Aujourd'hui les acteurs de la CBPE souhaitent lui donner un nouveau souffle en approfondissant certains engagements, notamment celui du bien-être animal. Aussi une étude a été réalisée par Sofra conseil[1] et Certis[2] afin de comparer la CBPE aux référentiels grands comptes et autres démarches. Les thématiques principales qui sont en marge de progrès pour la Charte portent sur la santé du troupeau avec la problématique de l'utilisation d'antibiotiques en prophylaxie, la formation du personnel qui est un critère transversal, le bien-être animal lors du transport, l'alimentation garantie sans OGM avec un suivi de mise à l'herbe des animaux et l'environnement, avec la réduction des gaz à effet de serre. Ces conclusions serviront de support à l'élaboration de la Charte de demain.

En PACA :

En région PACA, 98 éleveurs sont adhérents à la Charte des Bonnes Pratiques et répondent à son cahier des charges. Pour ce faire, l'audit de la charte qui est réalisé par un technicien qualifié, doit dater de moins de 3 ans et ne pas révéler de points de contrôle en niveau « non validable ». Pour les élevages laitiers collectés par Sodiaal et Lactalis, la charte est obligatoire. Aussi en 2017, 24 éleveurs laitiers ou mixtes ont été audités par ces organismes. Concernant la filière viande, une nouvelle dynamique a été donnée cette année. En effet la marque Patur'Alp[3] repose sur la charte des bonnes pratiques. Deux techniciens de l'AEB 04/05 et de la Coopérative bovine des éleveurs du 04/05 ont été formés à la réalisation d'audit charte en élevage. L'objectif donné par la filière est de mettre à jour l'ensemble des éleveurs commercialisant sous cette marque d'ici fin 2018.

La prochaine échéance pour la Charte en PACA est l'audit du Maître d'œuvre régional en charge de son animation, début décembre.

[1] Sofra conseil, entreprise de conseil stratégique spécialisée en agriculture et agroalimentaire.

[2] Certis, entreprise d'évaluation de conformité spécialisée en certification de produits, de services, de processus et de système de management.

[3] La marque Patur'Alp commercialise des vaches, génisses et bœufs nés, élevés, abattus dans les Alpes de Haute Provence et Hautes Alpes et qui ont pâturé un minimum de 5 mois par an.

Claire GUYON
(Chambre d'agriculture des Hautes Alpes animatrice section bovine MRE)

L'appui technique fromager et réglementaire

La Maison Régionale de l'Elevage coordonne le service proposé aux éleveurs fromagers fermiers et artisans de notre région. Sa réalisation technique est confiée à « ACTALIA Centre de Carmejane ». Pour toutes vos questions techniques et demandes de suivis, adressez-vous directement à l'équipe du Centre de Carmejane, qui reste votre interlocuteur.

Vous souhaitez faire un point sur vos pratiques

C'est le contrat « Accompagnement annuel en fromagerie »

120 € H.T.

Objectifs : Vous permettre, avec l'aide du technicien, une prise de recul sur vos pratiques (identifier des leviers sur des problèmes récurrents, améliorer vos conditions de travail, conseils sur un projet d'agencement...). Il comprend une visite d'une demi-journée et permettra au technicien par la suite de répondre ponctuellement à vos interrogations qui ne justifient pas un déplacement puisqu'il connaitra votre fromagerie. En raison de son fonctionnement sous forme d'un abonnement annuel, ce contrat doit être souscrit avant le 30 avril de l'année en cours. Il offre par la suite des tarifs préférentiels en cas de déclenchement d'un autre contrat sur l'année de souscription (voir ci-dessous).

Vous souhaitez un suivi qualité régulier de vos produits

C'est le contrat annuel « Suivi qualité »

525 € H.T.
Si couplé à l'accompagnement en fromagerie : 435 € H.T.

Objectifs : Vous apporter un service de conseil et d'information valable une année. Ce contrat comprend 2 visites sur site, ainsi que des analyses de la qualité du lait (TP, TB, flores totales, cellules somatiques, coliformes totaux, staphylocoques à coagulase positive) et des fromages (matière grasse et extrait sec)

Vous avez un problème particulier en fromagerie

C'est le contrat « Intervention Technique Fromagère » (ITF)

315 € H.T.
Si couplé à l'accompagnement en fromagerie : 240 € H.T.

Objectifs : Vous répondre pour une demande ponctuelle : accident sanitaire, accident de fabrication, etc.
Ce contrat comprend une seule visite sur site

Vous souhaitez mettre en place ou améliorer la qualité d'un produit

C'est le contrat « Produit »

445 € H.T.
Si couplé à l'accompagnement en fromagerie : 335 € H.T.

Objectifs : Vous accompagner et vous apporter un conseil dans la mise en place ou l'amélioration d'une technologie fromagère en particulier - Ce contrat comprend deux visites sur site

Vous souhaitez concevoir, aménager, équiper ou modifier votre fromagerie

C'est le contrat « Conception, Aménagement et Equipement des locaux » (CAEL)

715 € H.T.

Objectifs : Vous accompagner au moment de votre installation, depuis la conception de l'atelier jusqu'à la réception des travaux avec la DDCSPP : plan de la fromagerie soumis aux services sanitaires, choix des matériaux, etc. Ce contrat comprend jusqu'à trois visites sur site.

Vous souhaitez obtenir l'agrément sanitaire européen

C'est le contrat « Dossier agrément »

315 € H.T.

Objectifs : Vous assister dans la constitution du dossier de demande d'agrément sanitaire européen en vue de son dépôt auprès de l'administration. Ce contrat comprend une séance de travail en face à face chez l'éleveur fromager.

Vous avez une demande spécifique

N'hésitez pas à nous contacter nous étudierons ensemble la meilleure solution.

Sur Devis

L'appui réglementaire

Vous souhaitez un éclairage sur une question relative à la réglementation, vous avez besoin d'assistance dans vos démarches avec les services des fraudes ou sanitaires... la MRE et l'équipe du Centre de Carmejane sont là pour vous aider sur ces questions. Ce service est compris dans votre cotisation à votre syndicat caprin départemental ou à l'association Brebis Lait Provence (BLP). Si vous êtes adhérent, vous n'avez donc pas besoin de souscrire un contrat individuel pour bénéficier du service.

Vos contacts

Pour les questions techniques : ACTALIA Equipe de Carmejane : 04 92 34 78 43 - actaliao4@actalia.eu
Pour les questions réglementaires et administratives :
MRE Vincent ENJALBERT: 04 92 87 47 55 – v.enjalbert@mre-paca.fr

DU NOUVEAU EN ELEVAGE BOVIN ALLAITANT

LA POSSIBILITÉ POUR LES ÉLEVEURS D'ACCÉDER FACILEMENT À UN LARGE CHOIX DES REPRODUCTEURS DE QUALITÉ SUR LE SITE « www.geneticbc.fr »

Souvent le choix d'un reproducteur marque un élevage durant plusieurs années

Ce choix est une composante forte de la construction d'un cheptel et un élément déterminant de la qualité des produits qui seront mis en marché pendant plusieurs années.

Ce choix complexe doit se faire de façon professionnelle et objective.

Le site « www.geneticbc.fr » **a été conçu pour participer à la diffusion de la génétique et permettre de trouver les meilleurs reproducteurs certifiés et évalués chez les adhérents au contrôle des performances.** Ce site permet aussi aux éleveurs adhérents de proposer à la vente ses reproducteurs qui répondent aux exigences de qualité.

Si vous recherchez un reproducteur, cet outil vous permettra de trouver et de sélectionner les animaux et les élevages intéressants à partir de vos critères de sélection et de vos besoins.

- Ce choix, vous allez le faire parmi des animaux régulièrement contrôlés chez des adhérents Bovins Croissance et qui répondent à des critères de qualité définis par des experts pour chacune des races allaitantes dans lesquelles des animaux sont proposés à la vente.

- Race par race, des critères de sélection basés sur la généalogie, les performances, les index ont été retenus de façon à proposer à la vente des animaux offrant des garanties optimales.

- Chaque élevage qui propose des animaux vous indique quelle est sa politique de sélection, ce qui caractérise son travail, les postes sur lesquels il apporte une attention particulière.

- Toutes ces données doivent vous permettre de déterminer le ou les animaux qui sont susceptibles de répondre à votre recherche et un comparateur vous est proposé pour faciliter le tri et visualiser simultanément les principales caractéristiques des animaux que vous avez repérés.

- Cette offre en bovins allaitants concerne principalement les races Aubrac, Blonde d'Aquitaine, Charolaise, Limousine, Salers et Ferrandaise provenant d'élevages situés dans les régions Bourgogne, Auvergne Rhône Alpes, Ile de France, et PACA.

Les différentes catégories d'animaux proposés :

- **Trois catégories de mâles sont accessibles :** les veaux de l'année [0-14 mois], les mâles 18 mois [15-24 mois] et les taureaux « 30 mois et adultes » [+ de 24 mois].

- **En femelles, cinq catégories sont proposées :** les femelles de l'année [0-14 mois], les génisses 18 mois [15-24 mois] prêtes à saillir, les génisses et vaches pleines avec indication de la date de terme, de la race du veau en races rustiques et la date de disponibilité. Enfin les vaches suitées avec indication du sexe et de la race du veau.

Une fois la race et la catégorie choisies, la demande sur l'animal recherchée peut être affinée sur des critères génétiques (type génétique, tri sur index, animaux sans corne...) ou pratiques (rayon kilométrique, livraison possible, provenance élevage Bio...).

Chaque reproducteur fait l'objet d'une fiche détaillée reprenant ses caractéristiques (généalogie, performances, index...) qui sont réactualisées chaque jour en fonction des apports dans la base de données génétiques.

Le Contrôle de Performances en ferme : point de départ pour le suivi et l'amélioration génétique des bovins

Pour les races à viande, le contrôle de performances consiste à collecter et enregistrer les données techniques de croissance, conformation, docilité. L'ensemble de ces données sont ensuite utilisées pour établir une évaluation génétique officielle des reproducteurs mâles et femelles.
2 fois par an sont calculées des index (valeurs génétiques) pour différents caractères, pour l'ensemble des bovins. Ce sont des index IBOVAL. Ces index diffusés auprès des éleveurs permettent de trier les meilleurs reproducteurs et d'orienter les accouplements pour l'amélioration génétique du troupeau.

Dans le détail en quoi consiste le contrôle de performance en bovin viande ?

Le service Bovin Croissance propose 2 niveaux :
- Le contrôle avant sevrage
- Le contrôle post sevrage

Le contrôle de performances avant sevrage consiste à :

• Peser tous les veaux présents dans l'élevage au minimum deux fois avant l'âge de 10 mois, avec une pesée avant l'âge de 5 mois et une pesée entre 6 et 10 mois pour calculer des performances de croissance et des poids âge type (PAT 120 jours et PAT 210 jours) comparables d'un élevage à l'autre.

• Pointer tous les veaux présents, c'est-à-dire réaliser une description morphologique des veaux entre 4 et 12 mois. Le pointeur, agréé pour la race considérée, évalue le Développement Musculaire et Squelettique de l'animal ainsi que ses Aptitudes Fonctionnelles.

• Mesurer la docilité des veaux lors de la pesée et au moment du pointage.

Ces mesures sont accompagnées de documents de valorisation permettant de suivre les évolutions et de se comparer d'une année sur l'autre mais aussi avec d'autres éleveurs. Des bilans annuels sont aussi fournis (bilan des vêlages, bilan de performances...).
Pour aller au-delà du sevrage, il existe un contrôle de performances après sevrage, qui consiste à :

• Peser les génisses entre l'âge de 10 mois et 30 mois pour calculer des poids âge type à 12, 18 et 24 mois.

• Pointer les femelles à 30 mois sur pratiquement les mêmes caractères qu'avant sevrage.

Contacts

En PACA, 12 éleveurs de race Limousine et 3 de race Charolaise sont adhérents au service de contrôle de performances Bovins Croissance.

Pour en savoir plus sur le contrôle de performances Bovins Croissance vous pouvez contacter Jean Christian POSTAIRE, technicien pour la Chambre Régionale d'Agriculture PACA (06.13.80.09.53 ; bovinscroissance-paca@gmail.fr)

Vous pouvez également consulter le site national de Bovins Croissance : http://www.bovinscroissance.fr/

Rédaction :
Jean-Christian POSTAIRE
(Chambre Régionale d'Agriculture PACA)

VOYAGE AUTOUR DE LA LAINE EN PIEMONT ITALIEN

Une quinzaine d'éleveurs ovins des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et du Gard se sont rendus en janvier 2018 dans la région de Biella, haut lieu de la transformation de la laine.

La situation géographique idéale de Biella, au nord de Turin, enclavée dans les contreforts des Alpes, qui procurent pâturages pour les ovins, eau pure pour le lavage, la teinture et les autres étapes de la transformation de la laine, en a fait le chef-lieu historique de la laine en Italie depuis le XIIIème siècle. Malgré les vagues de délocalisation de ces trente dernières années, de nombreuses filatures et ateliers textiles, soutenus par la proximité de Milan, ville de la mode par excellence, y sont encore implantés. C'est dans ce territoire qu'est transformée aujourd'hui en partie la laine Mérinos d'Arles, la plus fine d'Europe et l'une des plus gonflantes au monde.

Ce voyage de deux journées était organisé par la Maison de la transhumance et l'entreprise Dal Grande Naturfasern, dans le cadre des nombreuses initiatives actuelles de valorisation de la laine Mérinos d'Arles. La société Dal Grande est spécialisée dans le négoce international en fibres animales nobles (cachemire, angora, alpaga, mohair...) à destination de l'industrie textile. Elle fabrique et distribue essentiellement en France, Italie, Allemagne, Autriche et Suisse, et prête une attention particulière à la qualité et la traçabilité de ses produits. Elle travaille à la valorisation de la laine Mérinos d'Arles depuis bientôt une dizaine d'années, avec désormais un groupe d'une vingtaine d'éleveurs situés dans l'ensemble du sud-est de la France.

Trois visites étaient organisées, afin de découvrir les différents processus de transformation et de fabrication des entreprises :

- *« Pettinatura di Romagnano »*, pour le lavage et le peignage, avec notamment de superbes lots de laine peignée Mérinos issus d'élevages australiens
- *« Filatura Bertoglio »*, pour la filature cardée, qui propose tous les types de fils cardés traditionnels : laine, cachemire, angora, chameaux...
- *« Vitale Barberis Canonico »*, pour la filature, le peignage et le tissage : une des plus anciennes filatures

de laine au monde (depuis 1663), qui commercialise des tissus permettant la fabrication de vêtements pour les plus grandes marques de mode. Dans son département des Archives figure une collection, unique en son genre, de plus de 2 000 ouvrages de tissus anciens provenant d'Italie, de France, de Grande-Bretagne, d'Allemagne et d'Amérique, allant de 1860 à nos jours.

L'objectif de ce voyage, qui était notamment de sensibiliser les éleveurs à la nécessité de fournir une laine de qualité irréprochable, indispensable à la réalisation de produits de haute technologie, a été largement rempli. En ce qui concerne le projet de développement de vêtements de randonnée en laine Mérinos d'Arles, les éleveurs, associés à leurs partenaires (Maison de la transhumance, Dal Grande Naturfasern...), réfléchissent désormais à la création, pour l'automne 2018, d'un GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental). Son principal objectif serait l'amélioration de la qualité des laines produites et de l'organisation des chantiers de tonte et de tri. Le lancement de la gamme complète de vêtements techniques (vestes, pulls, bonnets, chaussettes...), associé à celui du sentier de randonnée GR®69 La Routo, est quant à lui désormais envisagé pour l'automne 2019. A ce jour, seules sont en effet proposées à la vente des chaussettes, sous les marques déposées Mérinos d'Arles Sélection et La Routo.

Cette gamme de vêtements de randonnée permettrait également de mieux faire connaître la laine Mérinos d'Arles, très peu valorisée aujourd'hui dans le milieu du textile, et de continuer à tirer vers le haut les prix de vente dans les élevages de cette laine, produit d'exception à l'origine de la création de la race il y a plus de deux cent ans.

Lionel ESCOFFIER (éleveur , Président de la section ovine de la Maison Régionale de l'Elevage)
Patrick FABRE (Maison de la transhumance)

CARACTÉRISATION DES GLACES FERMIÈRES DE LA RÉGION PACA

Ah la crème glacée ! Quoi de plus agréable que de manger une bonne glace sous la chaleur de l'été provençal ? Ou bien quoi de plus gourmand que de clôturer un bon repas avec une boule (ou deux, ou trois...) qui accompagne notre dessert ?

Très consommée en France, la glace est un produit très saisonnier, mais qui peut représenter une opportunité de diversification à forte valeur ajoutée pour un producteur laitier.
Face aux glaces industrielles et artisanales, on constate qu'en France, et notamment en région PACA, le nombre d'éleveurs laitiers qui développent une gamme glacée augmente petit à petit chaque année.
Cependant, comme toute transformation laitière, il n'est pas si facile de proposer un produit régulier. Mais à l'inverse des fromages où la qualité du produit est directement liée à la qualité du lait (tant physico-chimique que microbiologique), la qualité d'une glace repose sur l'élaboration de sa recette, et la qualité des ingrédients mis en œuvre, et ce, qu'elle soit fabriquée à partir du lait de vache, de chèvre ou de brebis.

Une étude menée en partenariat entre ACTALIA – Centre de Carmejane et la Maison Régionale de l'Elevage a permis de dresser une carte d'identité de la glace fermière régionale, en prenant comme « référence » la reine des crèmes glacées : la glace à la vanille. Ce projet de recherche a bénéficié du soutien financier du Conseil Régional PACA et du Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Mais comment les glaces fabriquées par des fromagers fermiers se distinguent-elles des glaces industrielles ?

On peut d'ores et déjà affirmer qu'en région PACA il n'y a pas un unique type de glace, mais bien différents produits ayant chacun une identité, un caractère propre. Cependant, au sein de la multiplicité, les crèmes glacées fabriquées par des fromagers fermiers présentent des tendances communes, tant au niveau de leur composition, leur fabrication que leurs qualités organoleptiques.

A la base d'une glace fermière, on retrouve bien évidemment le lait produit sur l'exploitation. Ensuite, les autres ingrédients utilisés sont les suivants : de la crème ou du beurre, pour la texture et l'onctuosité ; le goût sucré est apporté par du saccharose, du sirop de glucose et/ou du miel, et quelques stabilisants viennent généralement

garantir une bonne conservation de la glace : du jaune d'œuf, et/ou de la graine/gomme/farine de caroube, et/ou de l'agar-agar.
Ces ingrédients mis ensemble forment le « mix », qui deviendra une glace une fois passé (et refroidi) dans la turbine à glace.

Figure 1 : Les grandes étapes de la fabrication d'une glace

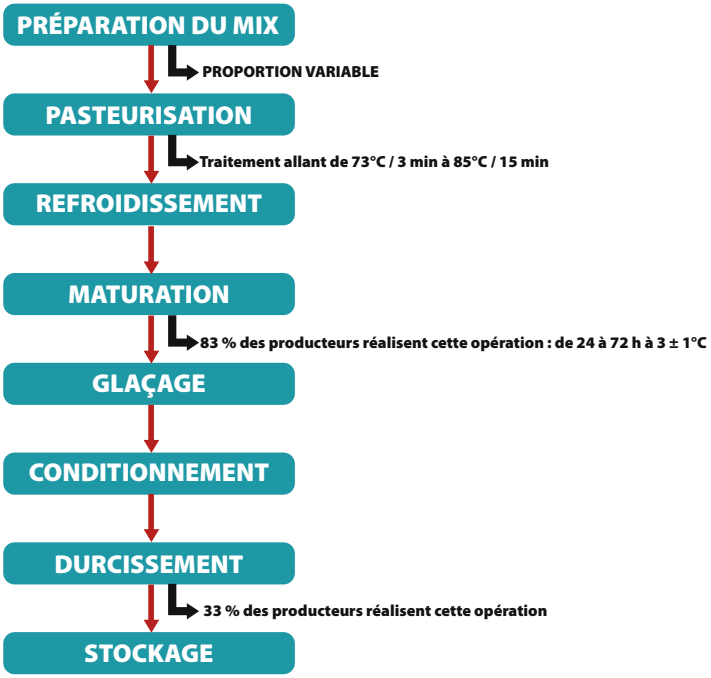

Si les recettes diffèrent, garantissant ainsi son identité au produit, les caractéristiques physico-chimiques des glaces fermières analysées sont assez proches et se distinguent grandement des glaces industrielles (à noter qu'aucune variation n'a été constatée entre les différentes espèces laitières) :

Compositions physico-chimiques moyennes des glaces

Paramètres	Glaces fermières	Glaces industrielles
Extrait Sec Total	33 %	39,6 %
Matière Grasse	8 %	8 %
Pouvoir Sucrant	15 %	22,7 %
Foisonnement	36 %	60 %

Deux éléments sautent directement aux yeux, un pouvoir sucrant (intensité du goût sucré) et un taux de foisonnement (taux d'air incorporé) supérieurs dans les glaces industrielles.
Ces caractéristiques ont un impact direct sur les qualités organoleptiques des glaces et le ressenti des consommateurs :

Globalement, les glaces fermières ont un aspect général solide avec un bon équilibre de légèreté (sensation mousseuse). Elles ont également une vitesse de fonte lente, par rapport aux glaces industrielles qui sont très rapidement faciles à servir à la sortie du congélateur. Il faut donc attendre 15 petites minutes avant de pouvoir déguster la glace d'un producteur fermier.
Une fois en bouche, ces dernières peuvent parfois présenter une texture légèrement sableuse, mais également une sensation aqueuse au palais.

Figure 2 : Résultats comparés de l'analyse sensorielle des glaces fermières et industrielles

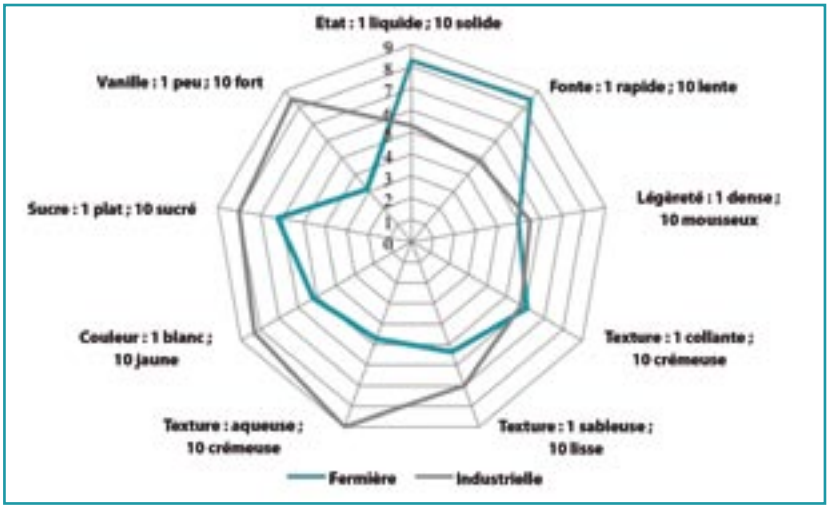

Malgré cela, les notes moyennes des critères de texture restent très satisfaisantes.
Ces différences de texture en bouche s'expliquent d'abord par les différences de composition des mélanges avant passage en turbine, mais également par le gros écart entre les taux de foisonnement de produits. En effet, l'air est l'un des constituants essentiels d'une bonne glace car c'est lui qui va donner de la légèreté et participer à l'onctuosité du produit. Plus il y a d'air, plus la sensation de légèreté sera forte.

Autre point sur lequel la glace industrielle l'emporte : la puissance du goût vanille. Là où les producteurs fermiers travaillent sur une aromatisation subtile, à la gousse de vanille (qui nécessite un long travail de dosage et de contrôle du processus de fabrication), le fabricant industriel ajoute des arômes puissants ainsi que d'autres arômes exhausteurs de vanille.

L'autre distinction qui peut se faire entre les différentes productions porte sur la couleur jaune de la glace vanille, très marquée pour la glace industrielle. En effet, pour un producteur fermier, la coloration jaune est une « conséquence » de l'ajout (pas systématique) de jaune d'œuf, nécessaire à la qualité de son produit.
A contrario, l'industrie a recours à des colorants supplémentaires pour répondre aux attentes des consommateurs. Donc une glace à la vanille de couleur blanche n'est en aucun cas synonyme de manque de goût.

Cette étude a mis en évidence que glaces fermières et glaces industrielles ne présentent que peu de points communs. Au-delà de cette vérification, elle a permis de découvrir les pratiques pour la fabrication de glaces fermières et de monter la diversité des produits retrouvés. La liste des ingrédients observés est également non exhaustive, avec comme ingrédients laitiers : du lait, du beurre, de la crème ; comme ingrédients sucrants : saccharose, sirop de glucose, miel et comme stabilisant : du jaune d'œuf, graine/gomme/farine de caroube et de l'agar-agar.

Cette étude était le préalable à un second projet actuellement en cours et qui vise deux objectifs :
- Mesurer et quantifier l'impact de la formulation du mix sur les qualités organoleptiques de la glace,
- La création d'une gamme de glaces fermières provençales au lait de petits ruminants.

A l'issue du programme nous serons en mesure de proposer à des producteurs fermiers des « recettes clés en main », de qualité et à base de produits locaux.

Henri TONGLET
(Actalia – Centre de Carmejane)

UN OUTIL D'AIDE AU GARDIENNAGE ASSOCIANT UN GPS ET UN ACCÉLÉROMÈTRE, QU'EN DISENT LES ÉLEVEURS ?

24 éleveurs pastoraux de petits ruminants se sont exprimés à propos des besoins auxquels pourraient répondre des capteurs embarqués sur leurs animaux lors de l'utilisation de surfaces pastorales. Selon eux, les principales fonctionnalités seraient la localisation à la demande, la structuration de l'espace puis, selon les cas, l'aide à la gestion pastorale et l'alerte en cas de comportement anormal.

L'intérêt des parcours dans l'**autonomie alimentaire des exploitations** et sur la **préservation de la biodiversité** n'est plus à démontrer. Cependant, le temps et la pénibilité du travail nécessaire à la valorisation de ces espaces constituent une forte contrainte. En région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la forte pression de prédation accentue la menace sur ces espaces.

Face à ce constat, les nouvelles technologies peuvent-elles apporter des solutions aux éleveurs dans leur travail sur les parcours ? Introduire de nouvelles fonctionnalités aux éleveurs et aux bergers, et améliorer ainsi l'efficacité de leur travail ? Constituer un soutien à la gestion et à la sécurité des animaux pour les éleveurs qui ne gardent pas ? C'est ce que le projet CLOChèTE (voir encart) se propose d'explorer.

Vers la construction d'un outil d'aide au gardiennage de petits ruminants sur parcours

CLOChèTE identifie avec les éleveurs les fonctions et critères techniques pour qu'un outil utilisant des capteurs embarqués (GPS et accéléromètres) facilite leur travail, en localisant les animaux et caractérisant leur comportement (activité, alertes...). Le projet initie également le développement technologique nécessaire à un tel outil. Trois zones participent à l'étude : Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Occitanie et Pyrénées-Atlantiques.

Financé par le Casdar, ce projet piloté par l'Institut de l'Elevage associe le Cerpam, la CRA Occitanie, la CA 64, la ferme expérimentale Carmejane, Montpellier SupAgro, l'ESTIA et Aguila Technologie.

Des fiches décrivant GPS et accéléromètres sont disponibles dans l'espace CLOChèTE du site de l'Institut de l'Elevage.

24 éleveurs ont été interviewés au printemps 2017 sur 3 zones et dans 3 contextes d'élevage très différents :

- 8 sont des éleveurs ovins viande pratiquant le gardiennage sur les Alpes de Haute-Provence et le Var,
- 9 sont des éleveurs caprins dans l'Aude qui conduisent leurs animaux en lâcher dirigé,
- 7 sont des éleveurs ovins laitiers des Pyrénées-Atlantiques dont les troupeaux sont libres tout l'été en estive.

Ces entretiens avaient pour objectifs de cerner :

- l'intérêt des éleveurs vis-à-vis de capteurs embarqués pour leurs animaux ;
- les besoins auxquels ces équipements pourraient répondre ;
- leurs caractéristiques techniques (autonomie, robustesse, ergonomie...).

Crédit photo : Ferme de Carmejane

En ce qui concerne les GPS, 3 fonctionnalités ont été identifiées :

Un GPS pour localiser les animaux...

Que ce soit dans des parcs de grande taille ou en lâcher dirigé, retrouver les animaux en cas de forte pluie, brouillard, sur un relief accidenté ou dans des zones très embroussaillées peut parfois s'avérer difficile. L'ensemble des éleveurs rencontrés y a été confronté sur tout ou partie du troupeau. Ainsi, pouvoir localiser à distance les animaux équipés grâce au GPS correspond à un besoin des éleveurs et éviterait notamment de la perte de temps et du stress.

Un GPS pour structurer l'espace...

Champs cultivés, vignes, habitations, routes, zones propices aux mélanges de troupeaux ou dangereuses (tiques, falaises, prédateurs) ... sont autant de lieux ou les éleveurs ne souhaitent pas voir leurs animaux.

Délimiter des zones de récupération pour pouvoir intervenir et relancer les animaux est également apparu intéressant aux éleveurs.

Pouvoir structurer l'espace en créant des limites et pouvoir être alerté si les animaux les franchissent est la seconde fonction qui pourrait répondre à un besoin de beaucoup d'éleveurs.

Un GPS pour aider à la gestion pastorale...

Les positions envoyées par le GPS à intervalles réguliers vont permettre de visualiser sur une carte le circuit de pâturage des animaux.

La mise en mémoire de tous les circuits journaliers contribuera ainsi à repérer l'ensemble des zones où les animaux ont été présents.

Pour les éleveurs qui ne gardent pas, cette fonction constitue un vrai plus car elle leur permettrait de pouvoir remplir plus facilement leur carnet de pâturage et également de pouvoir mieux gérer leurs parcours.

Pour les éleveurs qui gardent, en particulier ceux qui sont contraints de le faire à cause de la prédation, ce tracé présente moins d'intérêt ; étant avec leurs animaux, ils connaissent leurs circuits.

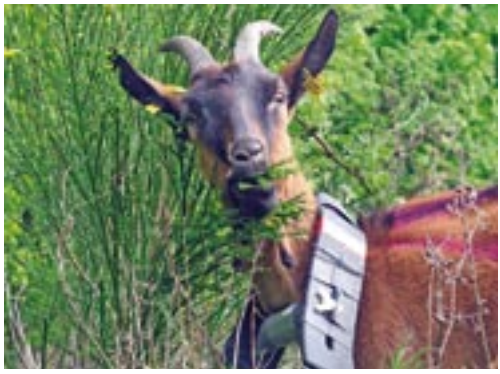

Crédit photo : IDELE

A l'inverse du GPS qui est un outil grand public et dont les éleveurs ont assez facilement imaginé des applications en élevage pastoral, l'accéléromètre et son intérêt sont apparus moins évidents. Deux fonctionnalités ont toutefois été discutées.

L'accéléromètre pour connaitre les activités des animaux

Activité motrice, pâturage, repos ... ces comportements peuvent être discriminés par l'accéléromètre en utilisant des algorithmes de traitements de l'information, algorithmes en cours de validation dans le cadre du projet chez les ovins et les caprins. En complément du tracé GPS, les données de l'accéléromètre permettront de repérer les zones où les animaux ont mangé. Comme pour le tracé GPS, l'intérêt exprimé pour cette fonction d'aide à la gestion pastorale est directement lié à la présence ou à l'absence de garde.

L'accéléromètre pour alerter en cas de mouvements anormaux

Suite à une attaque du troupeau ou à un autre événement perturbateur, le comportement de fuite ou «anormal» pourrait générer une alerte. L'intérêt des éleveurs pour cette fonction est très variable et dépend du contexte.

En zone de forte pression de prédation, les éleveurs craignent de recevoir de nombreuses alertes, génératrices de stress et de ne pas pouvoir intervenir à temps.

L'analyse des besoins des éleveurs a donc montré que des colliers, placé sur les animaux, associant GPS et accéléromètre pouvaient rendre des services et répondre à leurs besoins. **Les contextes régionaux avec en particulier les modes de conduite des animaux et la pression de prédation induisent cependant des intérêts et des attentes un peu différents.**

Avant de pouvoir envisager une diffusion d'outils basés sur ces technologies, des questions techniques restent encore à résoudre comme la couverture des réseaux de communication sans fil, la durée de vie des batteries, le support pour communiquer les informations à l'éleveur (sur un smartphone, un ordinateur, autre support) et l'interface de consultation (les données que l'on va voir apparaitre à l'écran), le paramétrage des alertes, ... Pour avancer sur ces différents points, des réunions rassemblant les éleveurs rencontrés au l'an dernier ont été réalisés au printemps 2018 et se poursuivront pendant 2 ans. Si vous n'avez pas participé aux enquêtes mais que le sujet vous intéresse, n'hésitez pas à faire remonter vos idées et besoins auprès du Cerpam (lgarde@cerpam.fr).

Nous tenons à remercier l'ensemble des éleveurs ayant accepté de participer à cette enquête.

Plus d'informations :
pierre-guillaume.grisot@idele.fr
christine.guinamard@idele.fr
lgarde@cerpam.fr

SANGLIERS ET REGLEMENTATION : RAPPELS

Alors que la Peste Porcine Africaine (PPA) continue de se propager en Europe de l'Est, de nombreuses questions se posent sur la réglementation autour des sangliers. Cette info fait le point sur l'existant, et sur les zones d'ombre persistantes.

La PPA fait peur : les foyers recensés sur les sangliers représentent plus de 80% des déclarations reçues par l'OIE (organisation mondiale de la santé animale) depuis le début 2017 (et jusqu'à fin janvier 2018). Au-delà de la peur et des rumeurs, il est important de connaître le statut des sangliers en France et de faire un tour d'horizon des réglementations auxquelles les élevages, parcs et enclos sont soumis.

I. Définitions relatives aux sangliers et à leurs conditions d'élevage :

Seuls les sangliers Sus scrofa scrofa Linnaeus de race chromosomique pure (36 paires de chromosomes, versus 38 pour le porc ou 37 pour les hybrides – caryotype obligatoire pour les animaux entrants et les reproducteurs) peuvent être détenus dans 3 types d'environnement :

1. L'élevage :

L'arrêté du 20 août 2009 fixe les caractéristiques et les règles générales de fonctionnement des installations des établissements d'élevage, de vente ou de transit appartenant à la catégorie A et détenant des sangliers.

Etablissement de catégorie A :

Article 3 :

« Établissement de catégorie A se livrant à l'élevage, à la vente ou au transit de sangliers : tout espace clos, bâti ou non, au sein duquel sont détenus au moins deux spécimens vivants de l'espèce Sus scrofa scrofa L., destinés en totalité ou pour partie, directement ou par leur descendance, à être introduits dans la nature. Le cas échéant, l'autre partie est destinée à la consommation ; »

Ces élevages peuvent donc réaliser des lâchers de sangliers dans les parcs de chasse et des sorties vers l'abattoir.

Différents mouvements d'entrée-sortie sont autorisés pour ces élevages de catégorie A :

« Entrée des sangliers dans l'établissement :

– naissance à intérieur de l'établissement ;

– introduction d'animaux en provenance d'un autre établissement d'élevage, de vente ou de transit de catégorie A régulièrement ouvert ;

– introduction licite d'animaux prélevés dans le milieu naturel ;

-introduction d'animaux en provenance d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un pays tiers;

« Sortie des sangliers vivants :

– transfert d'animaux vers un établissement d'élevage, de vente ou de transit de catégorie A ou B régulièrement ouvert ;

– transfert d'un sanglier vers un élevage d'agrément autorisé ;

– lâcher licite dans le milieu naturel ;

– transfert vers un abattoir ;

– départ à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou vers un pays tiers.

Etablissement de catégorie B :

Les établissements de catégorie B ne produisent que des sangliers destinés à l'abattoir.

2. L'enclos de chasse :

L'article L 424-3 du code de l'environnement définit un enclos selon les conditions suivantes, sachant qu'il est impératif qu'elles soient toutes respectées :

– l'enclos doit être attenant à une habitation ;

– l'ensemble est toujours entouré d'une clôture continue ;

– cette dernière fait obstacle à toute communication avec les héritages voisins (enfouissement de 40cm, et élévation minimale de 1,60m);

– elle empêche aussi totalement le passage du gibier et de l'homme.

3. Le parc de chasse :

Dès lors qu'il manque un de ces éléments, on parle d'un simple parc de chasse. (Source : ONCFS – article paru dans la Revue nationale de la chasse n° 825 – juin 2016, P 18)

4. Distinction élevage / parc ou enclos :

Article 4/ Arrêté du 20 août 2009 :

« Lorsqu'un enclos au sens du I de l'article L. 424-3 du code de l'environnement ou un parc de chasse accueille plus d'un animal par hectare, il constitue un établissement d'élevage, de vente ou de transit de sangliers et se trouve obligatoirement soumis aux dispositions réglementaires énumérées à l'alinéa qui précède. »
La limite entre élevage et parc ou enclos est donc liée notamment au chargement à l'hectare.

II. Réglementations portant sur la chasse aux sangliers :

(Source : http://www.oncfs.gouv.fr/)

1. Réglementation portant sur les sangliers en enclos de chasse :

• Le gibier à poil peut être chassé toute l'année dans ce type d'enclos.

• Transport des sangliers morts marqués : Tous les sangliers prélevés dans un enclos de ce type doivent être identifiés par une marque semblable au bracelet plan de chasse (article R.424-21 1°), délivré par la FDC (Fédération nationale des chasseurs) à un prix majoré des frais de gestion (article R.424-21 III CE), même s'il n'existe pas de plan de chasse dans le département en question (article R.424-21 I° du CE). Le ticket «venaison» est obligatoire (article R.424-21 2° du CE).

• Autorisation d'introduction de sangliers, cervidés et lapins vivants : Un enclos demeure un milieu naturel. A ce titre une autorisation préfectorale d'introduction est nécessaire pour y lâcher des sangliers vivants (article L.424-11 du CE).

2. Réglementation portant sur les sangliers en parc de chasse :

• Date de fermeture gibier à poil : Pas de dérogation possible.

• Transport des sangliers morts marqués : Si un plan de chasse sanglier est institué dans le département, il n'y a pas de dérogation possible.

• Autorisation d'introduction de sangliers, cervidés et lapins vivants : Autorisation préfectorale obligatoire pour tout gibier.

III. Recensement et identification des sangliers :

1. Sites

Les sites d'élevage de sangliers sont soumis à la même réglementation en matière d'identification que les porcs. Ils doivent s'enregistrer auprès des EDE et transmettre une déclaration d'activité à BDPorc®.
En 2017, un courrier a été adressé à l'ensemble des sites d'élevage « sangliers » enregistrés sous SIGAL, pour leur demander de s'enregistrer également sur BDPorc® : 1/3 seulement des sites a répondu.

2. Animaux

(Annexe de l'Arrêté du 24 novembre 2005 modifié relatif à l'identification du cheptel porcin)

L'identification décrite ci-après s'applique aux sangliers détenus dans les établissements d'élevage, de vente ou de transit de catégorie A ou de catégorie B.

L'identification des sangliers se fait à l'aide de boucles réglementaires sous la responsabilité du détenteur/éleveur. Elle ne peut se faire par tatouage.

a. Identification des sangliers reproducteurs

L'identification des sangliers reproducteurs se réalise par bouclage à l'oreille avec un n° d'identification unique, de type : FR12ABCA001

– FR : France

– 12ABC : IDM

– A001 : n° unique avec une lettre et 3 chiffres.

L'identification se fait au sevrage ou, au plus tard, à la perte de la livrée. Si les futurs reproducteurs n'ont pas été sélectionnés au moment du sevrage, ils sont identifiés comme des marcassins non-reproducteur (cf. infra), et seront bouclés avec une boucle « reproducteur » à la sélection.

Les reproducteurs sont identifiés individuellement sur leur site de naissage, et peuvent circuler d'un site à l'autre sans nouvelle identification. Cependant, dans le cas où ils quitteraient leur site de naissage pour un autre site d'élevage, ils devront être bouclés à l'autre oreille du n° d'IDM dudit site.

b. Identification des sangliers non-reproducteurs

Type de mouvement	Type animal	Comment ?	Quand ?
Né sur le site	Marcassin	Boucle auriculaire avec IDM site	Au sevrage Au plus tard à la perte de la livrée
	Sanglier issu du milieu naturel	Boucle auriculaire avec IDM site d'arrivée	Le jour de son arrivée
	Sanglier d'un autre site d'élevage	Boucle auriculaire avec IDM site d'arrivée	Au plus tard à la sortie du site
Provenant d'un autre site	Sanglier d'un état membre		
	Sanglier d'un pays tiers	+ conserve sa boucle du site d'origine sur l'autre oreille	dans les 30 jours suivant son arrivée, ou avant son départ s'il reste moins de 30 jours
Introduit dans le milieu naturel	Sanglier	Conserve sa boucle d'identification (dernier site de détention)	
Transféré à l'abattoir			

c. Recensement des animaux et registre d'élevage

Les sites d'élevage doivent tenir un registre d'élevage à jour, comportant, durant une période minimale de cinq ans, les documents suivants :

– factures ;

– certificats sanitaires ;

– documents d'accompagnement (mentionnés aux articles 9 et 12 de l'arrêté du 24 novembre 2005 susvisé) ;

– bons d'enlèvement des animaux morts, délivrés par les collecteurs ;

– copies des autorisations préfectorales de prélèvement ou de lâcher dans le milieu naturel.

Pour les animaux issus du milieu naturel ou en provenance d'un autre établissement, l'inscription au registre d'élevage, en entrée, s'effectue le jour de leur introduction dans l'établissement d'accueil.

Pour les animaux nés à l'intérieur de l'établissement, l'inscription au registre d'élevage, en entrée, s'effectue au moment du sevrage ou au plus tard lors de la perte de leur livrée de marcassin.

L'inscription au registre d'élevage, en sortie, des animaux quittant l'établissement s'effectue le jour de leur départ.

3. Mouvements

A ce jour, les mouvements de sangliers ne sont pas enregistrés.

Au niveau national, ils pourraient l'être entre sites d'élevages dans BDPorc®, mais il n'existe pas pour le moment de définition des modalités de notification pour les mouvements entre site d'élevage et parc ou enclos, ni entre parc et enclos.

Au niveau international : les importations de sangliers doivent faire l'objet d'une déclaration dans TRACES, mentionnant l'adresse du site d'élevage ou de l'enclos/parc de déchargement. BDPorc® indique alors l'IDM du site de réception (lorsqu'il s'agit d'un site d'élevage connu dans la base de données) ou « site inconnu » lorsque le déchargement est effectué dans un site non répertorié.

IV. Suivi sanitaire des élevages de sangliers :

Les élevages de sangliers sont soumis aux mêmes prophylaxies que les élevages de porcs :

- Surveillance sérologique de la Maladie d'Aujeszky (Arrêté du 28 janvier 2009):

• obligatoire sur tout le territoire dans les élevages en plein-air;

• dans les sites d'élevage naisseurs ou naisseurs - engraisseurs : contrôle annuel de 15 reproducteurs;

• dans les sites d'élevage engraisseurs : contrôle annuel de 20 porcins charcutiers.

- Surveillance sérologique du SDRP (Syndrome Dysgénésique et Respiratoire Porcin) :

• dans les départements ayant un programme collectif volontaire de surveillance du SDRP ;

• selon le programme collectif.

V. Quels interlocuteurs ?

Le suivi des sangliers est effectué par 2 services différents :

1. Les sangliers des parcs et enclos de chasse, ainsi que la faune sauvage sont considérés comme gibier, et dépendent de ce fait de la DDT (Direction Départementale du Territoire), donc du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.

2. Les sangliers des sites d'élevage relèvent de la compétence des DD(cs)PP (et du Ministère de l'Agriculture).

La surveillance sanitaire de la faune sauvage passe par le réseau d'épidémiosurveillance SAGIR des oiseaux et mammifères sauvages terrestres : elle s'appuie sur le partenariat entre l'ONCFS et les FDC, avec 4 objectifs principaux :

1. Détecter précocement l'apparition de maladies nouvelles pour la faune sauvage ;

2. Détecter les agents pathogènes transmissibles à l'homme et/ou partagés par la faune sauvage et les animaux domestiques ;

3. Surveiller les effets aigus non intentionnels de l'utilisation agricole des produits phytopharmaceutiques sur les oiseaux et mammifères sauvages ;

4. Caractériser dans le temps et dans l'espace les maladies des oiseaux et des mammifères sauvages à enjeu pour la santé des populations.

L'acquisition de ces données est fondamentale pour les gestionnaires cynégétiques ainsi que pour les évaluateurs et les gestionnaires du risque.

Pour assurer cette surveillance épidémiologique, le réseau SAGIR s'appuie sur la détection de la mortalité des oiseaux et des mammifères sauvages et la détermination de son étiologie.

Source : Agence Nationale Sanitaire Porcine

Nathalie ESPIE
(Maison Régionale de l'Élevage)

VISITE SANITAIRE PORCINE 2018-2019

La campagne de visite sanitaire porcine 2018-2019 aura pour thématique le bon usage des antibiotiques et la lutte contre l'antibiorésistance, la précédente campagne étant dédiée à la reconnaissance « indemne de trichine » des élevages.

Cette visite s'inscrit dans la continuité du plan écoantibio de réduction des risques d'antibiorésistance qui est déjà un succès :

- Entre 2011 et 2016, l'exposition des porcs aux antibiotiques a baissé de -41,5 %

- Entre 2010 et 2016, suite à un moratoire décidé par la filière porcine sur les cephalosporines, l'exposition des porcs à ces antibiotiques a baissé de -94,9 %.

- En 2016, sur 1 191 tests de conformités réalisés en abattoirs, seul 1 était non conforme soit 0,08 %. En France, la viande de porc ne contient pas de résidu d'antibiotique.

Afin de maintenir dans la durée ces premiers résultats très satisfaisants, un deuxième plan Ecoantibio a été lancé en 2017 pour une durée de 5 ans (2017-2021).

Ce succès est le fruit de la mobilisation et de l'engagement des parties prenantes, privées et publiques, et notamment du binôme éleveur-vétérinaire.

Au niveau régional la filière porcine est engagée depuis de nombreuses années, dans cette thématique. Un GIEE (Groupement d'Intérêt Économique et Écologique) a d'ailleurs était mis en place par les éleveurs des Hautes-Alpes : « l'Agriculture durable, un enjeu majeur pour la filière porc montagne des Hautes-Alpes » dont l'objectif est de développer et pérenniser des techniques alternatives respectueuses de l'environnement et du bien-être animal.

Calendrier de la campagne biennale 2018-2019

• Année 2018 : visite des élevages à n° EDE pairs :

- Lancement de la campagne - 15 février 2018 ⇢ les vétérinaires sanitaires recevront de la part des DDPP d'ici le 1er mars la liste des visites qui leur ont été affectées.

- Fin des visites en élevage à n° EDE pairs - 31 décembre 2018.

• Année 2019 : visite des élevages à n° EDE impairs :

- Lancement de la campagne - 1er février 2019.

- Fin des visites en élevage à n° EDE impairs - 31 décembre 2019.

Exploitations concernées pour cette campagne

La thématique de cette campagne étant un sujet de santé publique concerne :

• Les élevages **porcins** possédant, sur la base de la dernière déclaration d'activité, **un nombre de places ≥ 2.**

• Tous les types d'élevages et de productions figurant sur la déclaration d'activité sont concernés.
Les élevages de sangliers ne sont pas concernés.

Déroulement de la visite

La visite est prévue pour une durée d'une heure.
Son objectif principal est de contribuer à la diminution du recours aux antibiotiques, en particulier les antibiotiques critiques et la colistine, en déclinant les sous-objectifs suivants :

• évaluer (en début de visite) le niveau de sensibilisation de l'éleveur à l'antibiorésistance et au bon usage des antibiotiques ;

• sensibiliser l'éleveur sur l'antibiorésistance et le bon usage des antibiotiques ;

• identifier et évaluer les principaux postes de recours aux antibiotiques de l'élevage et qui pourraient être évités/limités ;

• établir les recommandations prioritaires pour l'élevage pour une réduction du recours aux antibiotiques.

Au cours de la visite, un **questionnaire "Éleveur"** est à compléter par le vétérinaire en présence de l'éleveur ou de son représentant ainsi que les employés concernés si l'éleveur le souhaite. **Une fiche de sensibilisation** est présentée et commentée par le vétérinaire sanitaire.

La visite sanitaire est obligatoire et pour permettre sa réalisation, tout éleveur doit avoir désigné un vétérinaire sanitaire auprès de sa DDCSPP.

Nathalie ESPIE
(Maison Régionale de l'Élevage)

RETOUR SUR LE CONCOURS FROMAGER FERMIER REGIONAL

La Maison Régionale de l'Elevage et l'Union des Fromagers de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de la 89ème foire de Brignoles ont organisé le concours fromager fermier régional le Jeudi 19 avril 2018.

Après avoir existé de 1992 à 2002, sous l'impulsion de Robert Bedot, Maître Fromager, ce concours a été interrompu quelques années avant d'être relancé par la Chambre d'Agriculture et le Syndicat des Eleveurs Laitiers et Fromagers du Var. Cette année il a pris une dimension régionale et multi-espèces.

Aux côtés des 400 fromages régionaux de chèvre, de vache et de brebis, la Corse, invitée d'honneur, a présenté une vingtaine de fromages fermiers traditionnels de l'île de beauté.
Le jury, composé de 180 membres, parmi lesquels plusieurs chefs étoilés, des maîtres fromagers et meilleurs ouvriers de France de la discipline, techniciens, critiques gastronomiques, anciens producteurs fromagers fermiers, épicuriens... et Christophe Bacquié, trois étoiles au Michelin, venu du Castellet pour présider le jury.

l'occasion de nouer des contacts

Ce concours a été l'occasion de nouer des contacts avec la nouvelle union régionale des fromagers (crémiers), partenaires naturels des fromagers fermiers pour la commercialisation des produits.
Nous avons pu au travers de cette action montrer la diversité ainsi que la qualité des produits et tout le savoir-faire à la fois des fromages fermiers et des fromagers affineurs.
Au final, 234 médailles ont été décernées.
Un gage de qualité de plus pour la production fromagère fermière régionale.

Fiche d'identité du concours régional

Président du concours :
Christophe BACQUIÉ,
trois étoiles au guide Michelin (Hôtel du Castellet)
Présidente du Jury :
Marie-Alix DELMOTTE,
Présidente de l'Union des Fromagers de PACA
Commissaire du concours :
Robert BEDOT, Maître fromager affineur
Organisation :
Maison Régionale de l'Elevage,
Union des Fromagers de PACA, foire de Brignoles
Région invitée : la Corse
Nombre d'échantillons présentés :
407 fromages et autres produits laitiers fermiers (yaourts, glaces, crèmes desserts...)
et 21 fromages corses
Jury : plus de 180 personnes,
de nombreuses personnalités dont le meilleur fromager du monde 2017 Luc CALLEBAUT (Belgique)
Nombre de catégories : 44
Nombre de concurrents régionaux : 93
Nombre de médailles décernées : 234
Critères de jugement :
présentation, coupe et texture, nez, goût

Le palmarès complet est consultable sur le site evise.fr

Vincent ENJALBERT - (MRE)

PROMOTION DES PRODUITS LAITIERS DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La 5ème édition de la « tournée neige », organisée par le CRIEL Sud-Est, s'est déroulée aux pieds des pistes, les 27/28 février et 1er mars 2018

A destination du grand public, cette manifestation vise à promouvoir les métiers de l'élevage et de la transformation, ainsi qu'à valoriser l'ensemble des produits laitiers.

Lors des vacances scolaires d'hiver, les stations de ski accueillent de nombreux citadins venus profiter de la montagne. A cette occasion, des éleveurs laitiers de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont présenté les spécificités de l'élevage et des produits laitiers de PACA.

Près de 2 000 personnes ont pu participer aux animations ludiques et pédagogiques autour de la salle de traite. Petits et grands se sont glissés sous le dôme des produits laitiers pour s'essayer à la traite et poser des questions aux éleveurs. Les dégustations de lait chaud et de chocolat chaud préparées avec du lait entier pasteurisé de PACA ont été très appréciées par les skieurs. Une réconciliation avec le bon goût du lait entier.

Malheureusement cette année, la journée du 1er mars dans le Dévoluy a dû être annulée en raison des conditions météorologiques. Mais ce n'est que partie remise pour l'année prochaine !

Louise BRUNET - (Interbev PACA-Corse/MRE)

DE L'ÉLEVAGE A L'ABATTAGE, QUESTIONNEZ-NOUS SUR VOS DROITS ET VOS DEVOIRS ...

Interbev PACA-Corse, vous propose de faire un focus sur deux points particuliers relatifs aux accords interprofessionnels en vigueur

1/ LES PÉNALITÉS POUR FOIE DOUVÉ

L'abattoir me prélève 8 € HT pour « distomatose avec observation de douves », qu'est-ce que ça signifie et comment réagir ?

Seule l'attestation certifiée par les services vétérinaires mentionnant le motif «distomatose avec observation de douves à l'ouverture des canaux biliaires» peut justifier l'**application d'une pénalité pour foie douvé de 8 € HT (TVA 20%)**. Cette attestation doit démontrer la correspondance de la traçabilité du foie avec l'identification du bovin dont il provient.

Bien qu'il ne soit pas payé à l'éleveur, le Vème quartier participe à la valorisation de la carcasse du bovin. **Dans ce contexte, la présence de douves sur un foie représente un vice caché antérieur à la vente et entraîne la responsabilité de l'éleveur justifiant la dépréciation commerciale.**

Cette dépréciation commerciale ne s'applique que si l'attestation du vétérinaire stipule explicitement la présence de douve (petite ou grande) par l'emploi du terme **«distomatose avec observation de douves»**. Dans ce sens, une cholangite (trace de passage de douve) n'entraîne aucune pénalité.

Cette sensibilisation permet également d'informer l'éleveur sur l'état sanitaire de son cheptel. Si l'on retrouve des douves vivantes dans le foie d'un bovin, toutes les conditions sont réunies pour que le reste de la cohorte, du lot et/ou du cheptel puisse être contaminé. Cette information doit l'alerter sur les traitements à appliquer sur ce groupe de bovins.

N'oublions pas qu'en cas d'invasion massive, le parasite affaiblit les défenses immunitaires du bovin. En conséquence, l'animal sera plus sensible aux virus, bactéries et autres épidémies.

Ces maladies peuvent entraîner d'autres pertes économiques au niveau de l'élevage: amaigrissement, problèmes de croissance. Au-delà de la pénalité, **savoir que certains de ses animaux sont porteurs de douves vivantes doit amener l'éleveur à réagir.**

L'accord interprofessionnel « Achat et enlèvement des gros bovins de plus de 8 mois destinés à l'abattage » du 22 mars 2017 codifie les relations commerciales entre les opérateurs de la filière.

Louise BRUNET - (Interbev PACA-Corse)

2/ LES COTISATIONS INTERPROFESSIONNELLES D'INTERBEV

Un marchand connu pour exporter des animaux maigres en Italie achète un lot de 10 broutards.
Il prélève la somme de 22 euros au titre des cotisations interprofessionnelles.
Ce marchand est-il en droit de retirer cette somme sur la facture des 10 broutards ?

Le marchand doit effectuer ce prélèvement car il s'agit de la contribution des animaux voués à l'engraissement ou à l'exportation. Selon l'accord interprofessionnel sur la cotisation au profit d'INTERBEV du 9 septembre 2015, **la part des cotisations interprofessionnelles supportée par les éleveurs varie selon la destination de l'animal.**

Pour les animaux destinés à l'engraissement, chaque bovin cotise pour la même valeur. Dans cet exemple, c'est à hauteur de 2,2 € puisque l'animal « broutard » pèse plus de 160 kg de poids vif. Au-dessous de ce poids, il contribuerait pour la valeur de 1,7 €/bovin.

Les cotisations interprofessionnelles sont décidées par les familles professionnelles de l'élevage, de la mise en marché, de l'abattage et de la distribution. **Lorsqu'elles sont étendues par arrêté interministériel, elles deviennent obligatoires.** La terminologie a évolué de CVO *(cotisation volontaire obligatoire)* en CIE *(cotisation interprofessionnelle étendue)*.

Ces cotisations constituent les principales ressources d'INTERBEV et lui permettent de mener à bien ses missions. **Elles concernent tous les stades de la filière** (éleveurs, abatteurs, distributeurs). Elles s'appliquent aux bovins (gros bovins, veaux), aux ovins, aux équins et aux caprins abattus en France, aux viandes introduites ou importées ainsi qu'aux animaux vivants (bovins et équins) expédiés vers l'UE ou exportés vers un Pays Tiers.

Pour connaitre les différentes cotisations, vous pouvez vous rapprocher de votre comité régional ou aller sur :
http://www.interbev.fr/accord-interpro/accords-cotisations/

Les Comités Régionaux au service de la filière pour régler les contentieux. Nous invitons tous les professionnels souhaitant obtenir des précisions sur l'accord ou être accompagnés pour régler un différend, à contacter Interbev PACA-Corse qui est à leur disposition pour ce genre de problématique.

Consultez vos données d'abattage
sur notre nouveau site :
http://interbev-pacacorse.normabev.fr
Avec votre n° de cheptel et un mot de passe.

Une question, Un doute ? Mot de passe perdu ?
Contactez-nous : *Interbev PACA-Corse*
570 Avenue de la Libération - 04100 Manosque
Tél 04.92.72.28.80
Mail : interbev@paca-corse.fr

En savoir plus :
www.la-viande.fr
www.interbev.fr

À propos d'INTERBEV PACA-Corse :
Son rôle est de défendre, valoriser et promouvoir les intérêts communs de l'élevage et des activités industrielles, artisanales et commerciales de la filière viande. INTERBEV PACA-Corse a compétence pour les produits bœuf, veau, agneau et produits tripiers.

Suivez-nous !
@InterbevPACA-Corse
@Interbev_PACA

UN AUVERHONALPIN*

ÉLÈVE LE GOÛT À SON PLUS HAUT NIVEAU

* LES HABITANTS DE NOTRE GRANDE RÉGION N'ONT PAS ENCORE DE NOM MAIS DÉJÀ UNE GRANDE BANQUE QUI ACCOMPAGNE LES AGRICULTEURS !

PLUS FORTE, PLUS PROCHE, PLUS CONNECTÉE

BANQUE POPULAIRE
AUVERGNE RHÔNE ALPES

+X BANQUE POPULAIRE

UN PROJET DE BÂTIMENT?

- BÂTIMENT NEUF
- CHANGEMENT DE DESTINATION
- EXTENSION
- TRANSFORMATION
- AMÉNAGEMENT
- ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL

LES FICHES...

Programmer - Concevoir - Mettre en Œuvre

à retrouver sur www.evise.fr

Nouvelle édition augmentée et mise à jour
avec l'Institut de l'Élevage

LE CONSEIL...

Prenez rendez-vous avec l'architecte conseil

06 64 94 43 68 – 04 92 72 56 81 – l.mundler@mre-paca.fr

Manosque, Maison Régionale de l'Élevage
Digne, Chambre d'agriculture 04 - 1er mardi du mois
Gap, Chambre d'agriculture 05 - 3ème mardi du mois